



Ville de Lausanne

Service de l'économie

Office d'appui économique et statistique

Le potentiel économique et contributif du territoire lausannois



Ville de Lausanne

Direction de la sécurité et de l'économie
Service de l'économie
Office d'appui économique et statistique (OAES)
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

statistique@lausanne.ch
www.lausanne.ch/statistique

Juin 2022

Avant-propos : constats et orientations

Facteurs déterminants

La comparaison de la situation lausannoise avec celle d'un panel de communes suisses et vaudoises met en évidence le poids d'une série de facteurs démographiques, socio-économiques et entrepreneuriaux qui déterminent la capacité contributive.

A. Pour les personnes physiques, ces facteurs consistent dans la part parmi les résidents :

- des jeunes, pour l'essentiel non assujettis à l'impôt ;
- des classes d'âge de 45 à 64 ans, où sont atteints des revenus professionnels élevés ;
- des retraités qui, pour certains, conservent des revenus non négligeables et de la fortune ;
- des personnes avec un niveau de formation modeste et à la rémunération correspondante ;
- des personnes au chômage ou à l'aide sociale ;

A Lausanne, comme pour plusieurs aspects à Genève, ces parts ont des niveaux comparativement défavorables par rapport aux grandes villes de Suisse alémanique et à quelques grandes communes vaudoises. Il en résulte un nombre comparativement plus faible d'assujettis parmi les résidents ainsi que le niveau globalement plus modeste de leur revenu et, partant, du potentiel fiscal du territoire lausannois. De surcroît, cette situation s'inscrit dans un cadre régional caractérisé par des disparités résidentielles importantes et par des efforts très inégaux manifestés par la plupart des communes de la région en matière de logement d'utilité publique, avec l'impact qui en découle sur leurs ressources fiscales.

B. Pour les personnes morales, il s'agit de la part dans le tissu économique communal :

- des entreprises privées domiciliées dans la commune ;
- des entreprises privées de grande envergure ;
- de la nature des activités qu'elles exercent.

A Lausanne, comme dans d'autres villes romandes, le nombre comparativement bas d'emplois par habitant, la part plutôt élevée de l'emploi public, la nature d'un patrimoine entrepreneurial moins riche que dans les villes de Suisse alémanique déterminent un potentiel économique et contributif des personnes morales significativement plus modeste. Ces constats subsistent lorsque le périmètre d'analyse est étendu pour englober les communes limitrophes denses ainsi que les communes d'agglomération au sens élargi.

C. Les conditions d'évolution de ces facteurs s'inscrivent dans une perspective de long terme, à savoir un horizon de l'ordre d'une vingtaine d'années. Les éléments disponibles attestent de la persistance des bases structurelles de la hiérarchie des villes suisses et de leur potentiel économique et contributif. Les mutations significatives de ces bases dépendent de facteurs historiques tels l'émergence de nouvelles technologies, les investissements d'infrastructure ou des mutations institutionnelles profondes.

Propositions cadres

A. Potentiel économique et contributif des personnes physiques. La situation lausannoise se caractérise par une capacité fiscale se situant légèrement en-dessous de la moyenne cantonale, dans la moyenne des villes vaudoises, mais sensiblement en-dessous des grandes villes suisses. En 2017, comparé à celui du Canton de Vaud dans son ensemble, le substrat fiscal de Lausanne se caractérisait comme suit :

- une part de 25.6 %, à Lausanne, contre 18.9 %, en moyenne cantonale (soit un écart de 6.7 points), correspondait à des contribuables imposés à CHF 0.- sur le revenu. Il est à noter qu'environ la moitié de cette population est constituée d'étudiant-e-s et de retraité-e-s ;
- les contribuables disposant d'un revenu imposable supérieur à CHF 500'000.- contribuaient en volume d'impôt pour une part de 9.7 %, à Lausanne, contre 13.1 %, dans le canton (soit un écart de 3.4 points).

L'évolution de l'impôt sur le revenu par habitant depuis 1990 montre par ailleurs la permanence, voire l'aggravation, des écarts entre communes plus ou moins aisées. Il n'y a pas lieu de tabler sur des changements significatifs de tendance au cours des prochaines années, eu égard notamment des efforts inégaux consentis par les communes vaudoises en matière de logement d'utilité publique. Il convient donc, dans les projets immobiliers futurs et plus largement dans la planification urbaine, de veiller à une bonne mixité sociale permettant de répondre aux besoins de logements à loyer abordable tout en permettant l'accueil de contribuables aisés. Dans les projets publics, l'accroissement de logements en PPE sur DDP, en lieu et place du locatif marché libre, est un outil qui pourrait y contribuer.

B. Potentiel économique et contributif des personnes morales. Il s'agit de préparer les conditions de conservation et d'accueil du potentiel considérable des entreprises issues des pôles d'excellence de Lausanne et de la région, notamment de l'EPFL dont le Parc scientifique d'Ecublens n'est pas toujours en mesure de satisfaire les besoins, mais aussi du CHUV dont les ramifications sur le site du Biopôle de Vennes contribuent de manière déterminante à l'affirmation de ce campus à l'échelle européenne. La présence du CIO et des fédérations sportives internationales doit aussi être mieux exploitée pour développer des clusters d'activité dans le domaine du sport au sens large.

Ce captage vise à tabler sur le potentiel de création d'entreprises. Une analyse préliminaire en cours à l'OAES sur les données de la statistique fédérale sur la démographie des entreprises (UDEMO) indique qu'il serait enfin comparable à celui des autres villes de Suisse alémanique. Saisissant toutes les opportunités que la planification en cours permet, il s'agit de développer à Lausanne des activités permettant de renforcer l'écosystème lausannois autour de la santé, du sport et de la formation. Parallèlement, il convient également de veiller à la diversité de notre tissu économique, en cohérence avec la stratégie cantonale de définition des zones d'activité.

Trois axes d'action seront privilégiés.

- Définir des sites stratégiques en s'inspirant de la réussite de Biopôle SA notamment s'agissant des modalités de proposition de surfaces à louer modulables et de facility management. Plusieurs sites sont aujourd'hui en cours de développement et se prêtent idéalement à une orientation activité / emplois : (1) la Rasude, parfaitement localisé à proximité immédiate de la gare, susceptible de devenir un « Central business district » ; (2) le site de Beaulieu, où l'orientation sport – santé apparaît cohérente avec la présence sur le site de l'école de la Source et du centre de Congrès ; (3) le site des Plaines-du-Loup (PPA 4) / Tuilière, en bout de ligne du m3 et à proximité du stade ; (4) les Près-de-Vidy, à proximité du campus UNIL – EPFL, où la programmation économique devra être traitée avec le même soin que le logement. S'y ajoutent encore les sites de (5) Sévelin-Sébeillon-Provence et de (6) Vernand, bien adaptés au maintien d'activités artisanales ou industrielles en ville.
- Développer une politique active de valorisation / promotion. Depuis le début des années 2000, la promotion économique est régionalisée et assurée par Lausanne Région. La situation actuelle n'est pas satisfaisante : aucune promotion de la « destination économique lausannoise » n'est aujourd'hui en place. La définition ainsi que la mise en place d'une stratégie de développement économique et de valorisation est donc indispensable. Elle devra être pensée et mise en place en coordination étroite avec les principaux acteurs économiques lausannois. Elle devra également trouver son pendant pour chaque secteur de développement, en s'inspirant encore une fois de Biopôle SA, avec des stratégies différenciées et adaptées à l'identité de chaque secteur.
- Améliorer le recensement. En collaboration avec les grands acteurs immobiliers et les instances de la promotion économique de niveau cantonal, il convient d'avoir une meilleure vision de l'offre et de la demande afin de maximiser les opportunités de contact et de concrétisation d'affaires.

Pierre-Antoine Hildbrand

Conseiller municipal

Directeur de la sécurité et de l'économie

Table des matières

Avant-propos : constats et orientations	1
Facteurs déterminants	1
Propositions cadres.....	2
Une analyse comparative du substrat contributif du territoire lausannois	7
1. Introduction	7
1.1. <i>Une perspective de long terme</i>	7
1.2. <i>Comment évaluer le potentiel contributif du territoire ?</i>	9
1.3. <i>Les communes du comparatif</i>	10
1.4. <i>Des habitants et des emplois</i>	11
2. Faits saillants	11
2.1. <i>La capacité contributive des personnes physiques</i>	11
2.2. <i>L'encaissement comptable de l'imposition des personnes physiques</i>	14
2.3. <i>La capacité contributive des personnes morales</i>	14
2.4. <i>L'encaissement comptable de l'imposition des personnes morales</i>	15
2.5. <i>L'encaissement comptable global</i>	15
2.6. <i>Les disparités de structure de l'espace régional</i>	16
2.7. <i>La question de l'étendue des aires urbaines</i>	17
3. Les contribuables lausannois.....	18
3.1. <i>Aperçu général</i>	18
3.2. <i>La question des situations précaires</i>	19
4. Le territoire, les lieux centraux, l'économie du savoir	23
Illustrations	25
A. Périmètres, population et emploi	26
B. La capacité contributive des personnes physiques	30
C. La capacité contributive des personnes morales	39
D. Recettes fiscales globales.....	43
E. Disparités régionales et périmètres élargis.....	48
F. Les contribuables lausannois.....	54

Sources

Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique structurelle des entreprises (STATENT)

Office fédéral de la statistique (OFS), Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

Office fédéral de la statistique (OFS), Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

Office fédéral de la statistique (OFS), Relevé structurel (RS)

Office fédéral de la statistique (OFS), City Statistics (CS)

Administration fédérale des contributions (AFC), Statistiques sur l'impôt fédéral direct

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), La situation sur le marché du travail

Union des villes suisses (UVS), Statistiques des villes suisses

Statistique Vaud, Résumé des comptes communaux

Administration cantonale des impôts (ACI)

Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS

Ville de Lausanne, Rapport de gestion de la Municipalité

Calculs propres de l'Office d'appui économique et statistique (OAES)

Couverture

Biopôle est un parc scientifique dédié aux sciences de la vie regroupant un campus de recherche, des instituts académiques et des entreprises, et occupant plus de 2'200 professionnels. En 2022, le site compte plus de 120 sociétés et instituts, et héberge 25 groupes de recherche issus notamment du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer. L'image de couverture montre le site et les projets de construction destinés à compléter l'équipement du périmètre. Image ©Biopôle 2022.

Une analyse comparative du substrat contributif du territoire lausannois ¹

1. Introduction

1.1. Une perspective de long terme

Dans une analyse proposée en préambule au sujet de la croissance lausannoise de l'après-guerre, le Rapport de gestion de la Municipalité relevait en 1964 déjà que « *Lausanne a toujours eu cette particularité d'être la moins industrielle des principales cités suisses* ». ² La capitale vaudoise se distinguait ainsi des ancrages séculaires caractéristiques d'autres villes suisses : industriels à Bâle et Saint-Gall, bancaires à Zurich et Genève, ou administratifs et parapublics à Berne, par exemple.

Depuis quelques années, la spécialisation de l'économie lausannoise dans les domaines des soins, de la recherche médicale et de la formation s'affirme grâce au rôle déterminant du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de la Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne (UNIL) et aux transferts technologiques issus de l'expertise de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), une des institutions scientifiques et technologiques les plus dynamiques et cosmopolites d'Europe. Complété par les apports des autres grands instituts de formation de l'aire lausannoise (International Institute for Management Development (IMD), Ecole hôtelière de Lausanne

(EHL), Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL), etc), cet élan anime l'évolution d'un tissu économique régional porteur d'opportunités pour lesquelles la localisation en ville peut constituer un réel avantage comparatif.

En revanche, malgré un regain d'attractivité des villes comme domicile retrouvé de familles attentives aux modalités d'exercice de la mobilité individuelle et sensibles aux prestations qu'elles y trouvent, il n'en est pas de même pour les pratiques résidentielles de la population. Le développement des transports publics, un marché du logement tendu en ville et le souhait d'acquisition de la propriété continuent de déterminer des choix d'habitation projetés sur de larges périmètres régionaux.

Lausanne se caractérise en ce sens par sa position charnière double. *Territorialement*, d'une part, située entre l'habitat résidentiel nanti des communes de l'Est lausannois et celui à l'héritage plus populaire des communes limitrophes de l'Ouest. *Temporellement*, de l'autre, à cheval entre un passé de capitale cantonale économiquement peu profilée et un avenir où les technologies que les connaissances actuelles rendent possibles détermineront son insertion sur un marché international des plus compétitifs et profitables.

En comparaison aux autres villes du pays, du canton et de la région, le substrat fiscal de Lausanne porte ainsi encore les traces d'un passé qu'elle conjugue

¹ L'Office d'appui économique et statistique remercie le Service des finances pour les nombreuses précisions dont il a bien voulu lui faire part à propos des divers régimes d'imposition fiscale.

² Rapport de gestion de la Municipalité 1964, pp. 13-21. L'année 1964 est celle de l'Exposition nationale, moment emblématique de l'expansion démographique et économique lausannoise de l'après-

guerre, qui allait s'éteindre, six ans plus tard, sur le premier choc pétrolier consécutif à la guerre israélo-arabe du Kippour et sur le ralentissement démographique découlant des initiatives xénophobes qui avaient marqué l'actualité et le calendrier politique suisse des années '70.

avec les débuts d'une évolution démographique où, sur l'héritage ouvrier d'origine méditerranéenne qui, pour beaucoup, l'a littéralement construite, se greffe une nouvelle population active, mieux formée, attirée par la demande de compétences de pointe émanant des domaines de sa spécialisation économique.

Inscrit dans un bassin résidentiel et de main d'œuvre qui s'étend du Valais jusqu'à Genève en passant par Fribourg et Neuchâtel, le potentiel contributif de Lausanne, à l'aune d'une sèche rationalité financière, sans être fragile, n'est ainsi pas encore aussi enviable que celui d'autres communes de son espace régional, cantonal ou national.

Les conclusions du Rapport de gestion de 1964 témoignaient d'ailleurs de la temporalité lente qui dicte les évolutions structurelles. Après revue des données sur l'impôt de défense nationale par habitant, les rédacteurs observaient que « *Lausanne, tout en restant fort en arrière des trois grandes cités principales, marque une amélioration : sa progression est de 80 %, la troisième en importance relative. Elle tenait le dernier rang sur 10 en 1943-1944 quant au chiffre de l'impôt de défense nationale par habitant. A l'entrée des années 1960, elle atteint le 6^e rang, réduisant fortement l'écart qui la sépare de Berne, se détachant plus nettement de la moyenne suisse* ».

La forte progression que signalaient les rédacteurs du rapport, y compris en termes démographiques, allait toutefois ralentir et même s'inverser dès le milieu des années '70. Durant le dernier quart de XX^{ème} siècle, le phénomène de l'étalement urbain donnait lieu en effet à un redéploiement massif de la population des villes suisses et d'Europe vers leurs communes limitrophes. La tendance ne s'inversera à

nouveau qu'au début des années 2000 et même plus tard pour les résidents de nationalité suisse qui, à Lausanne, avaient été nombreux à quitter la ville et ainsi affaiblir son substrat fiscal.

De nos jours, un demi-siècle plus tard, on peut reprendre presque à la lettre le propos du Rapport de gestion de 1964, remplaçant, en accolade, les valeurs d'aujourd'hui à celles d'alors. Ainsi Lausanne, « *tout en restant fort en arrière des trois grandes cités principales, marque une amélioration : sa progression est de {16 %}, la {cinquième} en importance relative. Elle tenait le {huitième} rang sur 10 en {2005} quant au chiffre de l'impôt {fédéral direct} par habitant. A l'entrée des années {2015}, elle atteint le {6^e rang}, réduisant fortement l'écart qui la sépare de Berne, se détachant plus nettement de la moyenne suisse.* »

La stabilité du classement atteste de la persistance des bases structurant la hiérarchie des villes suisses, seul l'Arc neuchâtelois étant confronté à une certaine érosion de son poids historique dans le paysage démographique et économique du pays.

Si le développement de Lausanne au cours de la dernière décennie est une réalité incontestable, comme le montre l'étendue des mutations urbaines en cours aujourd'hui et qui dureront quelques années encore, l'écho des dernières lignes du Rapport de gestion de 1964 conserve sa pertinence : « *les années d'après-guerre ont accru la population lausannoise dans une proportion plus forte que celle des grands ensembles alémaniques et ont, en même temps, accru ses ressources dans une plus forte mesure. Mais Lausanne, capitale vaudoise, cité peu industrielle, n'est pas une ville riche entre les grandes cités helvétiques. L'effort d'assainissement doit être poursuivi* ».

1.2. Comment évaluer le potentiel contributif du territoire ?

Le substrat fiscal d'une commune est tributaire de son héritage résidentiel et entrepreneurial. A ce socle entrepreneurial, ou à son absence relative, est naturellement lié l'enracinement de la capacité contributive de personnes physiques aisées. Le terme « substrat fiscal » suggère de manière intuitive le potentiel contributif du territoire d'une commune. Il s'agit toutefois d'en estimer plus précisément l'envergure et d'en évaluer la portée par comparaison à d'autres unités territoriales.

La capacité contributive potentielle du substrat fiscal est estimée ici à l'aide des données diffusées par l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui compile pour chaque commune suisse une série d'éléments relatifs à l'impôt fédéral direct (IFD) dont le régime est fixé par la Loi fédérale éponyme (LIFD). La qualité de ces données consiste dans leur caractère systématique qui en assure la représentativité et la comparabilité. Les limites en tant qu'indicateur de ce qui est visé ici consistent principalement dans leur nature récapitulative qui donne peu ou pas de détail sur la variabilité des éléments fiscaux au sein de chaque commune.

Plus précisément, la capacité contributive potentielle du substrat fiscal communal est évaluée notamment à l'aide des éléments suivants :

1. le nombre d'assujettis à l'IFD pour 100 habitants ;
2. les éléments cumulés IFD du revenu des assujettis ;
3. le nombre de personnes imposées à CHF 0.- pour 100 assujettis ;
4. un indicateur de disparité des revenus des assujettis³ ;
5. le nombre de sociétés assujetties à l'IFD pour 100 habitants ;
6. les éléments cumulés IFD du bénéfice net des sociétés assujetties.⁴

Même à en supposer la possibilité d'une mesure exacte, le potentiel contributif du substrat ne se traduit toutefois pas tel quel dans la réalité des comptes d'une collectivité publique. Le résultat comptable dépend en effet du régime fiscal autorisant la collectivité à en prélever une partie, à des conditions qui, en Suisse, varient en fonction de dispositions législatives cantonales. Les particularités du régime IFD limitent donc la représentativité de ses données pour ce qui concerne la réalité comptable des communes, l'impôt effectivement facturé étant

³ L'indicateur est calculé en prenant l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian de l'ensemble des personnes assujetties de chaque commune et en le rapportant ensuite, en pour cent, au revenu médian. Le revenu médian est la valeur qui marque le seuil séparant la moitié inférieure de la moitié supérieure des revenus des assujettis. Le revenu moyen s'écarte du revenu médian d'autant plus que l'on recense des revenus très élevés dans la population des assujettis.

⁴ En ce qui concerne les personnes morales, le régime (art. 69 et 70 LIFD) prévoit une réduction d'impôt (réduction pour participations) sur les bénéfices provenant de sociétés de capitaux et de sociétés coopératives suisses ou étrangères qui sont distribués à des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives assujetties à l'impôt en Suisse. Cette réduction détermine des écarts significatifs au taux d'imposition de 8.5 %, qui concernent plus directement les communes accueillant des sociétés internationales et des holdings.

encaissé en une partie substantielle par la Confédération.⁵

Pour les résultats comptables des communes, deux autres sources sont alors utilisées. Le comparatif avec les autres grandes communes suisses est établi à l'aide des relevés de l'Administration fédérale des finances (AFF) repris dans l'Annuaire statistique de l'Union des villes suisses (UVS). Le comparatif des grandes communes vaudoises utilise les séries comptables réunies par Statistique Vaud.⁶

1.3. Les communes du comparatif

Le comparatif porte sur un panel de communes choisies à l'échelle nationale, cantonale et régionale de manière à pouvoir confronter des situations territoriales parfois analogues, parfois distinctes en termes de rang et de fonction.

Le panel comprend 14 communes d'importance nationale, dont les 5 grandes villes suisses, les 3 autres capitales romandes et un choix de 6 autres villes suisses. A l'échelle cantonale, le comparatif considère les 8 principales communes vaudoises.

⁵ Jusqu'à fin 2007, la Confédération recevait 70 % du montants des recettes et la part de 30 % des cantons était subdivisée comme suit : 17 % du produit brut de l'impôt restait au canton et 13 % était affectés à la péréquation intercantonale. C'est cette dernière part qui depuis est également versée dans la Caisse fédérale. Avec la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), la part cantonale de l'IFD est passée de 17 % à 21.2 % au 1^{er} janvier 2020.

⁶ Ces données font l'objet d'ajustements que les compilateurs appliquent à des fins de la comparabilité. Les écarts entre ces deux sources valent généralement moins de 4 %. Les écarts des valeurs lausannoises figurant dans ces sources par rapport aux Comptes de l'exercice de la Commune sont du même ordre de grandeur. Il faut noter que, en raison des directives de sectorisation et de comparabilité des budgets publics, l'AFF épure les données qu'elle traite et, dans le cas de Lausanne, exclut les revenus des Services industriels ainsi que ceux du Service de l'eau.

Enfin, à l'échelle locale, le périmètre de référence est celui des 27 communes de Lausanne Région

On note que la notion d'échelle peut également s'avérer déterminante dans un comparatif d'entités communales dont le tissu économique peut s'étendre vers les communes limitrophes. Pour vérifier si et dans quelle mesure le niveau des indicateurs peut dépendre de la configuration spatiale de l'implantation des activités, une analyse complémentaire a été effectuée en élargissant l'aire considérée selon les critères suivants (figure 1).

- A. Le périmètre comprenant uniquement la « *commune-cœur* » (soit la « *commune-centre d'agglomération (ville-centre)* » selon la terminologie de l'Office fédéral de la statistique).
- B. Le périmètre comprenant un choix de « *communes denses* ». Ce périmètre est établi en ajoutant à la commune-cœur les communes limitrophes denses, à savoir celles recensant sur leur territoire au moins 2'500 habitants et emplois au km².⁷

⁷ Compte tenu de leurs spécificités territoriales, pour Neuchâtel, Sion et Lugano, le seuil est d'au moins 1'500 habitants et emplois au km² (le cas de Lugano est aussi particulier à cause des fusions intervenues depuis 2004 qui ont regroupé une dizaine de communes dont certaines de faible densité). Pour le cas de Lausanne, ce périmètre comprend les neuf communes suivantes : Crissier, Epalinges, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens (VD), Bussigny, Chavannes-près-Renens, Ecublens (VD).

C. Le périmètre comprenant des « *communes d'agglomération* » (soit les « *communes-centre d'agglomération (centre principal)* » au sens de l'Office fédéral de la statistique).

Le périmètre des communes d'agglomération est de taille analogue à celui de l'association des communes Lausanne Région, mais il ne coïncide pas avec ce dernier, la définition de l'Office fédéral de la statistique incluant par exemple Morges qui n'est pas membre de Lausanne Région. Le choix d'utiliser ce périmètre est dicté, d'une part, par la disponibilité aisée des données que l'Office fédéral de la statistique diffuse à cette échelle et, de l'autre, par la comparabilité qu'il permet avec les autres entités urbaines du panel dont l'agrégation à cette échelle demanderait une connaissance approfondie de chacune de leurs structures territoriales.⁸

1.4. Des habitants et des emplois

Pour référence, avant d'examiner des aspects choisis d'un descriptif du substrat fiscal lausannois, il y a lieu de rappeler les principaux éléments démographiques et économiques des villes du panel sous revue (graphiques 2 et 3).

En termes de population, Lausanne se situe au 4^{ème} rang des villes suisses après, dans l'ordre, Zurich, Genève et Bâle, précédant Berne et Winterthour (soit les six villes de Suisse accueillant plus de

100'000 habitants). La capitale économique du pays, Zurich, comptait à la fin 2021 environ 436'000 habitants, soit plus du double de Genève, deuxième du classement, et trois fois plus que Lausanne.

En termes d'emploi, Lausanne se situe toutefois au 5^{ème} rang du classement, devancée sur ce plan par Berne dont le rôle de capitale fédérale lui assure la présence de nombreux entités publiques et parapubliques. Ajoutées à son important tissu d'entreprises privées, l'ensemble place d'ailleurs Berne au 1^{er} rang du rapport emplois par habitant observé dans les villes sous revue (graphique 4).

Le poids de l'héritage historique que pointaient les rédacteurs du Rapport de gestion de la Municipalité de 1964 cité en introduction se note lorsqu'on mesure le volume de l'emploi associé, cette fois, aux entreprises privées domiciliés sur le territoire communal, Lausanne se voyant sur ce plan distancée par rapport aux quatre autres principales villes du pays (graphique 5).

2. Faits saillants

2.1. La capacité contributive des personnes physiques

1. La capacité contributive potentielle des personnes physiques peut d'abord être appréciée en tenant compte du nombre absolu d'assujettis et de leur

⁸ Pour le cas de Lausanne, ce périmètre englobe, avec Lausanne, les 23 communes suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Crissier, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens (VD), Romanel-sur-Lausanne, Lutry, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Chigny, Denges, Echandens, Ecublens (VD), Lonay, Morges, Préverenges, Saint-Sulpice (VD), Tolochenaz, Villars-Sainte-Croix.

« densité » parmi la population résidente. En *nombre d'assujettis par habitant*, Lausanne se situe plutôt dans le bas du panel à un niveau supérieur à celui d'Yverdon et Renens, analogue à Genève, Fribourg et Nyon, mais inférieur aux autres villes, dans certains cas de manière significative (notamment Berne, Zurich, Bâle, mais aussi Lucerne) (graphique 6). La faible « densité » comparative des personnes physiques à Lausanne est principalement imputable à sa structure démographique qui se caractérise notamment par la présence proportionnellement élevée de jeunes de moins de 20 ans, en fait la plus élevée parmi les cinq grandes villes (graphique 10). A Lausanne, leur part dans le total des résidents frôle 20 % alors qu'à Berne elle n'est que de 16 %, Genève, Zurich et Bâle se situant entre les deux (voir aussi graphique 17 qui montre la corrélation observable sur les communes du panel entre « densité » des assujettis et la part des jeunes de moins de 20 ans dans leur population).

2. L'observation du volume des *éléments de revenu déclaré* apporte un deuxième éclairage. En termes absolus aussi qu'en francs par habitant, Lausanne se situe au 5^{ème} rang des grandes villes. En francs par habitant, Lausanne s'inscrit à un niveau similaire à celui observé pour Fribourg, Sion et Neuchâtel. A l'échelle vaudoise, Lausanne devance Renens, Yverdon et Vevey, suit d'assez près Montreux et Morges, mais est clairement distancée par Nyon et Pully (graphique 7).

3. Un troisième éclairage consiste à observer *l'écart entre le revenu médian et le revenu moyen*. Le revenu médian des assujettis lausannois est de l'ordre de CHF 45'000.-, une valeur analogue à la moyenne des

villes romandes, mais inférieure aux villes alémaniques (graphique 8). Les écarts élevés de la moyenne à la médiane signalent la présence de contribuables aisés et démarquent, par exemple, Genève, Pully, Nyon et Montreux (graphique 9).

Ces trois angles d'observation traduisent des caractéristiques déterminantes pour la capacité contributive d'une entité territoriale, en général, et explicatives de la faiblesse comparative du potentiel lausannois, en particulier.

Pour les *aspects démographiques*, on note :

- la part importante de *jeunes* parmi les résidents lausannois (graphiques 10 et 17) ;
- la sous-représentation des *classes d'âge comprises entre 45 et 64 ans*, les âges durant lesquelles sont atteints les revenus les plus élevés du parcours professionnel : pour ces tranches d'âge, parmi les grandes villes suisses mais aussi parmi les villes vaudoises, c'est à Lausanne qu'on observe les plus grands écarts en-dessous de la moyenne nationale (graphiques 12 et 13) ;
- dans une certaine mesure, la sous-représentation des *classes d'âges retraitées*, qui peuvent conserver des revenus significatifs et disposer d'une fortune non négligeable, joue aussi un rôle : Lausanne, avec Renens et Vevey, est la ville qui affiche la part la plus faible du panel, notamment par rapport à Bâle, Berne et Pully (graphique 11) ;
- dans une certaine mesure aussi, la structure de la *composante étrangère* au sein de la population locale intervient, par exemple, en fonction des parts relatives du niveau de formation des

résidents et, partant, des niveaux de rémunération associés.

Pour les aspects socio-économiques, il faut signaler :

- le *taux de chômage* lausannois comparativement élevé, comme c'est généralement le cas dans les villes romandes par rapport aux villes alémaniques (graphique 16) ;
- le *taux d'aide sociale* lausannois comparativement élevé aussi, pour lequel seulement le cas des grandes communes vaudoises est retenu ici, la diversité des régimes cantonaux d'aide sociale limitant la comparabilité à l'échelle nationale : plus bas qu'à Montreux, Yverdon et Vevey, le taux lausannois vaut néanmoins le triple de celui enregistré à Pully et Nyon (graphique 14) ;
- la surreprésentation parmi les résidents, en comparaison notamment des villes de Suisse alémaniques (mais encore aussi de Pully, Morges et Nyon), des personnes avec niveau de *formation obligatoire*, qui touchent généralement des rémunérations modestes⁹ ;
- le fort engagement de Lausanne en matière de *logement d'utilité publique (LUP¹⁰)* qui est naturellement corrélé avec la présence d'un nombre comparativement élevé de personnes à revenu modeste qui occupent ces logements : le district de Lausanne totalise 53 %

des LUPs du canton pour une part d'environ 6 % dans le parc des logements du district (entre 0.5 % et 1.5 % dans les autres districts) (graphique 15).¹¹

Des éléments qui précèdent, il ressort que la population des contribuables lausannois est composée d'un nombre comparativement réduit d'assujettis disposant de rémunérations élevées et, inversement, d'une part proportionnellement conséquente d'assujettis aux revenus modestes.

Nombreux parmi les contribuables lausannois disposent ainsi de ressources limitées qui tombent en dessous du seuil imposable. Par conséquent, c'est à Lausanne que la part d'assujettis imposés à CHF 0.- résulte parmi les plus élevées du panel, avec Genève, Yverdon, Renens et Vevey (ainsi que Bienne et Sion pour les autres villes romandes) (graphique 16 qui montre aussi leur taux de chômage).

Il faut encore noter que, par rapport aux éléments IFD de 2005, Lausanne enregistrait dix ans plus tard une progression intéressante du revenu net et médian des assujettis (graphique 18). L'indicateur de disparité de revenu avait toutefois peu augmenté, visiblement moins que dans d'autres villes, notamment Genève et Bâle, attestant d'une évolution modeste du nombre de hauts revenus parmi ses contribuables (graphique 19).

⁹ Pour Lausanne, il s'agit d'environ 25 % de la population résidente, alors que cette part est de 20 % et même inférieure dans les villes de Suisse alémanique.

¹⁰ Pour les catégories des logements LUP reconnus par la Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), voir : <https://www.vd.ch/themes/territoire-et->

[construction/logement/logements-dutilite-publique-lup-promotion-du-parc-locatif](#).

¹¹ La diversité des régimes cantonaux en matière de logement d'utilité publique (LUP) empêche dans ce cas aussi une comparaison directe.

2.2. L'encaissement comptable de l'imposition des personnes physiques

Le potentiel contributif estimé avec les données IFD se traduit en encaissement comptable de manière plus ou moins proportionnelle. Circonscrivant l'analyse aux grandes communes vaudoises¹², les recettes d'impôt sur le revenu et la fortune par habitant reflètent les spécificités socio-économiques et les écarts qui séparent Lausanne des autres communes (graphique 20). Les CHF 3'000.- de Lausanne sont à comparer aux CHF 7'000.- de Pully, 5'000.- de Nyon et 4'000.- de Morges. Montreux et Vevey enregistrent des montants proches de Lausanne et légèrement inférieures à la valeur pour l'ensemble des communes vaudoises. Yverdon et Renens se situent en dessous avec des valeurs de l'ordre de CHF 2'000.-.

Le classement de 2020 est analogue à celui de 1990 (graphique 21), ce qui indique que les communes disposant du meilleur potentiel contributif et encaissement comptable (ou du plus modeste) sont aussi celles qui ont connu les plus fortes (ou les plus faibles) progressions. Par exemple, en valeurs normalisées sur les taux d'imposition et à prix courants (la déflation des séries n'invalidant pas le constat), en 30 ans, les recettes d'impôt sur le revenu et la fortune par habitant de Pully ont passé de CHF 3'000.- à 7'000.-. A Lausanne, l'évolution a conduit de CHF 2'000.- à environ 3'000.-, alors qu'Yverdon et Renens ont connu une plus lente progression de CHF 1'500.- à 2'000.-.

2.3. La capacité contributive des personnes morales

La capacité contributive potentielle des personnes morales peut être estimée en observant le nombre d'entreprises privées domiciliées dans la commune, leur envergure et leur part dans l'emploi recensé, indépendamment de sa domiciliation, sur le territoire des entités sous revue. La nature des activités que les entreprises domiciliées exercent est évidemment déterminante, mais un examen détaillé de cet aspect dépasserait le cadre du présent rapport.

En nombre de personnes morales assujetties à l'IFD, Lausanne se situe au 5^{ème} rang des grandes villes, à l'instar du classement de l'emploi. Rapportés à leur population, on note les cas particuliers de Lugano et, encore plus, de Zoug qui dépassent de loin les grandes villes (graphique 22).

L'envergure des entreprises assujetties apporte toutefois des différences remarquables dans ce classement. En termes d'éléments de bénéfice, Lausanne se trouve dans une position dé-corrélée de sa taille démographique et se place au 9^{ème} rang. Le volume des éléments de bénéfices pour Lausanne est d'environ CHF 5 milliards, à hauteur d'un sixième ou d'un septième de celui de Zurich, Bâle, Lucerne et Zoug, et même inférieur à celui de Genève, Berne, Neuchâtel et Vevey. Le calcul des éléments par habitant fait aussi ressortir Fribourg, Morges et Pully, communes qui, malgré leur poids démographique plus modeste, accueillent des entreprises au fort potentiel contributif, et situe Lausanne au 12^{ème} rang du classement (graphique 23).

¹² Une analyse du captage effectif du potentiel contributif pour les villes du panel pose des nombreuses questions de comparabilité des comptes de l'exercice. L'Union des villes suisse (UVS) compile

quelques éléments auxquels on renvoie directement le lecteur intéressé (<https://uniondesvilles.ch/fr/Info/publications/statistiques-des-villes-suissees>).

Les données de la statistique structurelle des entreprises montrent que Lausanne figure dans le deuxième groupe de villes pour la part d'entreprises privées domiciliées de grande taille (plus de 250 emplois) (graphique 24). On peut en effet chercher à avoir une indication quant à une sorte de position globale sur le marché en rapportant le nombre d'emploi des sociétés privées domiciliées, toute taille confondue, à l'emploi recensé sur le territoire communal indépendamment de la domiciliation des sociétés employeuses. Plus ce pourcentage est élevé et plus il indique que, globalement, les entreprises privées domiciliées contrôlent des filiales localisées ailleurs que dans leur commune de domicile. Cet indicateur place Lausanne au 5^{ème} rang parmi les grandes villes, à un niveau très proche de Genève, mais visiblement inférieur aux trois grandes villes de Suisse alémanique (graphique 25).

C'est donc sur le volet des personnes morales que le potentiel économique et contributif de Lausanne se voit distancé de manière assez marquée, moins en termes de nombre d'entreprises assujetties mais plutôt par rapport à leur taille et leur position de dominance sur le marché.

2.4. L'encaissement comptable de l'imposition des personnes morales

Comme pour les personnes physiques, le comparatif porte sur les principales communes vaudoises. Pour l'impôt sur le bénéfice et le capital par habitant, Vevey vient en tête du classement depuis le début de la série statistique en 1990, l'écart à Lausanne, placée au 2^{ème} rang, fluctuant au gré de la conjoncture et de la marche des affaires des sociétés

assujetties. Depuis les années 2010, Nyon s'est invitée dans ce classement faisant jeux pratiquement égal avec Lausanne (graphiques 26 et 27).

2.5. L'encaissement comptable global

Pour disposer d'un aperçu agrégé de l'encaissement comptable global issu de l'imposition pour les villes sous revue, on peut faire appel aux compilations que diffuse l'Union des villes suisses UVS). Dans ce qui suit sont exclues les données relatives à la Ville de Bâle puisqu'elles englobent des montants relevant de ses fonctions cantonales qui ne sont pas comparables à celles des autres communes.

En recettes fiscales brutes, Lausanne affiche des valeurs légèrement supérieures à Berne et inférieures à Zurich et Genève. Le calcul par habitant accentue le classement des cinq grandes villes, mais fait surtout remonter celui d'autres communes, par exemple Fribourg, Neuchâtel, Lucerne, Nyon ou Pully, qui dépassent alors Lausanne (graphique 28). La progression 2008-2018 de Lausanne s'avère parmi les plus modérées du panel, à l'instar de Neuchâtel ou Vevey notamment (graphique 29).

Il faut toutefois souligner la variabilité de la dépendance du budget des communes au produit de l'impôt. Sous cet angle, Lausanne, comme Berne, affiche une part parmi les plus faibles des recettes fiscales dans le revenu total (45 %), Genève, Fribourg, Zoug, Montreux et Pully étant plus dépendantes du produit de l'impôt que d'autres communes, avec des parts élevées (70 % à 75 %). Pour le cas de Lausanne, il est à noter que, en raison des directives de sectorisation et de comparabilité des budgets publics, l'Administration fédérale des finances (AFF), qui établit les données ensuite diffusées par Union

des villes suisses (UVS), exclut les revenus des Services industriels ainsi que du Service de l'eau. En englobant les revenus non considérés par l'AFF, la part des recettes fiscales dans le revenu total de Lausanne vaut alors 30 %.

A l'échelle vaudoise, la valeur lausannoise du total des impôts par habitant s'inscrit à hauteur de celle pour l'ensemble des communes du canton pour à peine moins de CHF 5'000.- en 2019¹³, niveau à comparer aux CHF 3'000.- de Renens et Yverdon, au plus de CHF 7'500.- de Nyon et aux CHF 9'000.- de Pully (graphique 30). Cette configuration est assez similaire à celle spécifique au produit de l'impôt sur le revenu et la fortune par habitant (graphique 20), alors que celle pour le bénéfice et le capital fait ressortir les cas de Vevey, Morges et Nyon qui ont des valeurs supérieures à Lausanne (graphique 26). Montreux et Nyon en particulier enregistrent les valeurs les plus élevées pour les autres impôts par habitant (foncier, successions, mutations, ...).

La série comptable 1990-2020 (graphique 31) permet de constater la stabilité du classement et, pour le cas de l'impôt sur le revenu et la fortune par habitant, le creusement des écarts entre communes. Celles disposant du meilleur potentiel contributif et du meilleur encaissement comptable (ou du plus modeste) sont aussi celles qui ont connu les plus fortes (ou les plus faibles) progressions. En valeurs normalisées sur les taux d'imposition et à prix courants (sans déflation sur l'indice des prix),

en 30 ans, Pully a plus que doublé le niveau par habitant de son impôt sur le revenu et la fortune, Lausanne l'a augmenté de 50 %, tandis que Renens et Yverdon ont enregistré une augmentation de 30 % (graphique 21). Pour l'impôt sur le bénéfice et le capital par habitant, Vevey s'est régulièrement située au sommet du classement, Lausanne venant le plus souvent au 2^{ème} rang, alors que depuis les années 2010, Nyon figure aux premiers rangs de ce classement dépassant même Lausanne sur quelques exercices comptables (graphique 27).

En même temps, le phénomène de l'étalement urbain et le redéploiement démographique qui l'a accompagné ont entraîné une diminution du poids de Lausanne par rapport au total vaudois, tant sur le plan démographique qu'en volume de recettes fiscales, avec une tendance plus prononcée pour l'impôt sur les personnes morales (un recul de l'ordre de 10 points sur 30 ans, à comparer aux 2.5 à 5 points pour les habitants et les autres impôts) (graphique 34). La part de Lausanne parmi les 8 principales communes vaudoises est restée plutôt stable avec une lente érosion pour les habitants (de 50 % à 48 %) et avec une contraction plus marquée pour les impôts (de 50 % à 45 %) (graphique 35).

2.6. Les disparités de structure de l'espace régional

L'observation fine à l'échelle régionale, entendu d'abord ici le périmètre des communes de

valeurs normalisées sur les coefficients d'impositions de chaque commune. Le comparatif du graphique 28, par contre, porte sur l'entier du panel sous revue, y compris donc les autres communes suisses, et est proposé sans normalisation. Les graphiques 32 et 33 montrent pour référence les taux d'imposition et leur évolution depuis 1990 pour les principales communes vaudoises.

¹³ La valeur proche de CHF 5'000.- qui, pour Lausanne, apparaît sur le graphique 30 à titre de recettes fiscales comptables totales par habitant diffère de celle d'environ CHF 3'800.- présentée dans le graphique 28. La différence s'explique par les termes du comparatif. La première valeur est fournie pour la comparaison des résultats comptables uniquement des communes vaudoises. Cette comparaison, pour plus de précision, est effectuée avec des

l'association Lausanne Région, met en évidence une articulation spatiale marquée par des disparités territoriales significatives.

A Lausanne, en 2015, le revenu médian IFD était de l'ordre de CHF 46'000.- et le revenu moyen de CHF 59'000.-. Dans le secteur Est de Lausanne Région (Pully, Lutry, par exemple) le revenu médian dépassait de CHF 15'000.- (+ 35 %) la valeur de Lausanne et l'écart au revenu moyen se chiffrait autour de CHF 40'000.- (environ + 70 %) (graphique 36). Renens, Prilly et Chavannes accompagnaient Lausanne avec des valeurs proches du tiers du revenu moyen maximal observé (Jouxten-Mézery).

Le comparatif avec les données de 2005 montre que l'écart entre Lausanne et, encore plus, l'Ouest lausannois, se creuse par rapport aux communes au tissu résidentiel plus aisé, qui ont connu des progressions significatives du revenu. Pully, Lutry et Paudex figurent parmi les communes affichant les plus fortes variations à la hausse entre 2005 et 2015 tant du revenu médian IFD que de l'indicateur de disparité de revenu, alors que les communes de l'Ouest lausannois connaissaient des variations plus modestes (graphique 37).

Les communes de l'Est lausannois étaient aussi parmi celles connaissant une « densité » élevée d'assujettis parmi les résidents (plus de 60 %) et, inversement, des parts basses de contribuables n'atteignant pas le seuil IFD imposable du revenu. Dans l'espace régional, Lausanne, Renens, Crissier et Chavannes enregistrent les parts les plus élevées d'assujettis imposées à CHF 0.- (34 à 36 %) (graphique 38).

Les mécanismes de la péréquation sont censés atténuer le phénomène. Une analyse spécifique reste à faire pour évaluer dans quelle mesure les dispositions péréquatives permettent de compenser

ces évolutions divergentes. On note aussi que les disparités de la région semblent tendre à consolider, pour ainsi dire, une sorte de « trappe » du taux d'imposition qui, sans être parfaitement corrélé, tend à être plus élevé dans les communes avec capacité contributive plus modeste (graphiques 38 et 39).

2.7. La question de l'étendue des aires urbaines

Lorsqu'on observe la distribution des activités dans le territoire, on constate que des acteurs déterminants peuvent être localisés dans des communes limitrophes du cœur de l'aire urbaine. C'est le cas, par exemple, de ces acteurs institutionnels d'importance cruciale pour le développement économique régional que sont les Ecoles polytechniques fédérales, l'ETH étant située sur le territoire de la commune de Zurich alors que l'EPFL ne se trouve pas sur celui de la commune de Lausanne. La question se pose de savoir dans quelle mesure les constats qui précèdent à propos du tissu entrepreneurial de Lausanne peuvent dépendre de l'étendue de l'unité territoriale utilisée pour le comparatif, à savoir la commune.

Le découpage présenté en introduction, distinguant les communes-cœur, les communes proches à forte densité et les communes d'agglomération (carte 1), permet d'apprécier si, et le cas échéant dans quelle mesure, les indicateurs calculés à ces échelles inviteraient à formuler d'autres constats.

Quatre indicateurs ont fait l'objet de cette vérification : le rapport emplois / habitants ; la mesure de la part de l'emploi public dans l'emploi total ; le rapport entre le nombre d'emplois des entreprises privées domiciliées et le nombre d'habitants ; et l'emploi (en équivalents plein temps) des entreprises

privées domiciliées occupant moins 250 emplois par rapport au nombre d'équivalents plein temps de l'ensemble des entreprises privées domiciliées toute taille confondue.

Les comparaisons entre les villes et les périmètres élargis associés montrent que les écarts constatés entre communes-cœur persistent lorsqu'on porte l'observation à plus large échelle. Les variations entre valeurs de la commune-cœur et celles des périmètres élargis est de l'ordre de la nuance et pas de celui de structure. L'invariabilité du constat apparaît dans les graphiques 40 à 43 qui, pour chacun des quatre indicateurs retenus, montrent la corrélation entre les valeurs des communes-cœur et celles calculées pour les communes denses. Un aperçu synoptique montre, pour chacun des trois périmètres considérés, la moyenne des rangs pour les quatre indicateurs (graphique 44). On constate que Lausanne, indépendamment de l'échelle, se situe autour du 9^{ème} - 10^{ème} rang, proche de Genève, mais, comme cette dernière, en retrait par rapport aux grandes villes de Suisse alémanique.

Ce constat, établi cette fois pour une dimension territoriale de plus large échelle, étaye les considérations introductives à propos de l'évolution des facteurs démographiques, socio-économiques et entrepreneuriaux qui déterminent la capacité contributive du territoire. Cette évolution s'inscrit dans une perspective de long terme caractérisée par la persistance et la lente mutation des bases structurelles qui fondent la hiérarchie des lieux centraux de la Suisse.

3. Les contribuables lausannois

3.1. Aperçu général

Presque 90 % des contribuables lausannois disposent d'un revenu imposable inférieur à CHF 100'000.-. En cumulant les effectifs et les montants d'impôt communal sur le revenu, ce 90 % correspond à quelque CHF 125 millions d'impôt produit par 76'000 contribuables. Si on divise de moitié le seuil de l'imposable, soit un seuil de CHF 50'000.-, il s'agit alors de 60 % des contribuables lausannois qui produisent un cumul de CHF 33 millions d'impôt sur le revenu.

A l'inverse, un peu plus de 10 % des contribuables lausannois disposent d'un revenu imposable supérieur à CHF 100'000.-. Le cumul correspondant représente quelque CHF 145 millions d'impôt sur le revenu produit par quelque 10'000 contribuables.

Ces pourcentages englobent le groupe des assujettis dont le revenu n'atteint pas le seuil imposable. Pour le cas de Lausanne, il s'agit d'environ 22'000 personnes, soit 25 % de la population des contribuables.¹⁴

Les graphiques 45 et 46 illustrent ces aspects pour chaque classe de revenu imposable et donnent des moyennes correspondantes d'impôt par contribuable.

Comparée à la structure de la population des contribuables vaudois dans son ensemble, à Lausanne la classe des assujettis situés en dessous du seuil imposable du revenu est fortement

¹⁴ Le pourcentage de 25 % indiqué ici se réfère à l'imposition cantonale et communale. La valeur de 34 % qui figure dans la partie précédente du rapport est celle calculée sur la base de l'imposition IFD qui autorise des déductions supplémentaires par rapport à

l'imposition cantonale et communale (entre autres celle pour frais de garde d'enfants introduite pour l'IFD en 2011) et qui augmente le nombre de contribuables n'atteignant pas le seuil imposable à titre de l'IFD.

surreprésentée (presque + 7 points), comme elles le sont, dans une moindre mesure, celle des CHF 100 à 10'000.- de revenu imposable (+ 2 points) et celle des CHF 10'100 à 30'000.- (+ 1 point). Toutes les autres sont sous-représentées par rapport à la structure cantonale, avec des pics pour les CHF 80'100 à 100'000.- (- 2 points) et pour les CHF 101'000 à 200'000.- (- 4 points) (graphiques 47 et 48).

Les écarts en points pour les classes les plus élevés sont naturellement très faibles, puisqu'ils sont calculés sur des pourcentages inférieurs à 1 %. Mais l'effet de levier est considérable s'agissant de classes pour lesquelles chaque contribuable s'acquitte de montants d'impôt très substantiels, de l'ordre des dizaines de milliers de CHF, voire des centaines de milliers pour les quelques contribuables dont le revenu imposable dépasse le million.

3.2. La question des situations précaires

A l'instar de la plupart des villes romandes et à différence des villes de Suisse alémanique, Lausanne recense donc sur son territoire une part significative de personnes assujetties à l'impôt mais dont les ressources n'atteignent pas le seuil du revenu imposable. Pour l'assujettissement à l'IFD, cette part était d'environ 34 % en 2015 et, pour l'impôt cantonal et communal, elle se chiffrait à 25 % de la population des contribuables en moyenne 2015-2017.

Le niveau de ces parts reflète la nature de la composition démographique des villes dont une

des fonctions caractéristiques dans la dynamique du peuplement du pays est d'opérer comme port et porte d'entrée de la composante étrangère de la population. Le solde migratoire est en effet un élément moteur de l'évolution démographique d'un pays tel la Suisse où la part des ressortissants d'origine étrangère est parmi les plus élevées d'Europe.

Pour décrire quelques caractéristiques sociodémographiques des groupes de population figurant parmi les contribuables imposés à CHF 0.- sur le revenu, on peut faire appel à une série de sources et d'indicateurs qui en permettent la mise en contexte.

3.2.1. L'enquête sur *la structure des salaires* (ESS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne des repères instructifs sur le type d'activité professionnelle et le niveau salarial d'un certain nombre de personnes dont la rémunération, après déduction du fiscalement admissible, n'atteint pas le seuil d'imposition. Les résultats de cette enquête sont disponibles uniquement à l'échelle de la région lémanique (Genève, Vaud et Valais), au sens de l'OFS.¹⁵

Le graphique 49 montre le niveau des salaires et leur dispersion ainsi que le volume de l'emploi correspondant à Lausanne pour un large choix d'activités d'après la nomenclature officielle (NOGA).¹⁶ Les quatre branches où s'observent les plus bas salaires sont les autres services personnels¹⁷

¹⁵ L'enquête sur la structure des salaires (ESS) est un sondage écrit réalisé tous les deux ans auprès de 36'000 entreprises privées et publiques pour l'équivalent de 2 millions de personnes salariées.

¹⁶ Les emplois recensés sur le territoire communal peuvent toutefois concerner des résidents lausannois aussi bien que des personnes

domiciliées hors commune mais travaillant à Lausanne.

¹⁷ Tous les services non classés ailleurs dans la nomenclature, par exemple : blanchisserie-teinturerie, coiffure, soins de beauté, services funéraires, tatouages, etc.

(minimum CHF 3'814.-, médiane 4'048.-, maximum 4'651.-); la restauration (CHF 4'126.-, 4'335.-, 4'762.-); l'hébergement (CHF 4'055.-, 4'337.-, 5'398.-) et le commerce de détail (CHF 4'463.-, 4'832.-, 7'692.-). Ces montants représentent le niveau du salaire mensuel brut de la région lémanique. Sauf pour l'hébergement, il s'agit souvent d'activités à temps partiel exercées notamment par des femmes.

3.2.2. Les relevés mensuels sur les *bénéficiaires des prestations du Centre social régional (CSR) de Lausanne*, l'entité qui applique les dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), donnent des aperçus démographiques instructifs. Les prestations financières du Revenu d'insertion (RI) n'étant pas imposables, un nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale figure sans doute parmi les assujettis imposés à CHF 0.-.

En 2020, en moyenne mensuelle, on comptait à Lausanne environ 4'500 dossiers de requérants de prestations financières à ce titre. Ils concernaient des personnes seules, des conjoints ou concubins et des personnes à charge pour environ 7'000 personnes. Environ 45 % n'avaient pas d'autres ressources que le RI. Pour les restants, et dont les autres personnes composant le ménage en disposaient, il s'agit à 90 % de ressources inférieures à CHF 20'000.- par an. Plus de 70 % étaient des ménages d'une personne seule et 45 % ne disposaient que d'une formation de scolarité obligatoire.¹⁸

A noter encore que l'effectif de quelque 4'500 requérants bénéficiant de prestations financières à titre du RI est une moyenne annuelle

déduite des relevés mensuels. Or, au moins 7'000 requérants ont touché une prestation financière au moins une fois durant l'année 2020. Bien qu'environ $\frac{3}{4}$ parmi eux aient touché des prestations durant toute l'année, il est probable que nombreux parmi les autres aient connu une situation financière précaire et, partant, ne disposaient pas des ressources suffisantes pour passer au-delà du seuil imposable.

Il faut toutefois signaler que le nombre de requérants de prestations financières du RI à Lausanne est tendanciellement en diminution depuis plusieurs années. Au début de 2013, on comptait plus de 5'200 dossiers de requérants, alors qu'en avril 2021, dernier relevé disponible, on en recensait moins de 4'300. En comparaison à d'autres grandes communes vaudoises, la diminution a été particulièrement visible à Lausanne (graphique 50a et tableaux 50b et 50c).

Il est par contre difficile sur la base des relevés disponibles du chômage d'estimer combien de personnes en quête d'emploi se trouvent parmi les contribuables imposés à CHF 0.-. On note cependant que les activités associées aux salaires les plus bas évoqués précédemment (autres services, restauration, hébergement, commerce de détail) sont aussi celles qui rassemblent le plus de demandeurs d'emploi.¹⁹

3.2.3. Les relevés des *prestations complémentaires (PC) AVS/AI* établis par la Caisse cantonale vaudoise de compensation apportent un autre éclairage notamment sur la population âgée en situation

¹⁸ Pour les relevés mensuels sur le Revenu d'insertion, voir : <https://www.lausanne.ch/officiel/statistique/themes/13-protection-sociale.html>.

¹⁹ Pour les relevés mensuels sur le chômage lausannois, voir : <https://www.lausanne.ch/officiel/statistique/themes/03-vie-active.html>.

précaire.²⁰ Les graphiques 51 et 52 montrent, pour Lausanne, le nombre de bénéficiaires PC par classes d'âges et par sexe à fin 2021.

Les PC dites « vieillesse » concernent quelque 2'800 femmes, 1'100 hommes et 800 couples. La part des femmes augmente avec l'âge par reflet de la composition démographique de la population totale. Toutefois, l'augmentation de la part des femmes touchant des PC est plus prononcée et témoigne des modalités de répartition des tâches au sein du ménage ainsi que des parcours de formation qui caractérisaient les générations précédentes, parmi lesquelles on rencontrait souvent des femmes restées à la formation obligatoire et/ou sans exercer d'activité lucrative afin de se consacrer aux enfants et au ménage. Environ 20 % des Lausannoises âgées de 65 à 79 ans nécessitent des PC, contre 14 % des Lausannois de la même classe d'âges. Cette part augmente avec l'âge et, bien que pour des effectifs naturellement peu nombreux, frôle 50 %, contre 20 %, pour les personnes âgées de 95 à 99 ans.

Parmi les bénéficiaires de l'autre grand groupe des PC (invalidité, survivants (veuves, veufs, orphelins), enfants seuls), on compte à Lausanne environ 3'200 personnes âgées de 20 à 64 ans. Leur part dans la population totale augmente avec l'âge, avec des parts de 1 à 2 % pour les plus jeunes et atteignant 10 % pour les 60 à 64 ans. Le rapport entre les sexes voit généralement les hommes plus présents parmi les 30 à 40 ans (graphiques 51 et 52).

3.2.4. Enfin, l'Office fédéral de la statistique (OFS) conduit depuis 2007 une enquête sur les revenus et les conditions de vie de la population.²¹ Cette base fonde *la statistique de la pauvreté* en Suisse.

La statistique fédérale parle de « pauvreté » (concept absolu) en rapport à un seuil de pauvreté correspondant au minimum vital social. L'indicateur « taux de pauvreté » correspond à la part de la population dont le revenu se situe en dessous de ce seuil. En 2019, le seuil de pauvreté se situait en Suisse à CHF 2'280.- par mois pour une personne seule (CHF 27'350.- par an) et à CHF 3'975.- par mois pour un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (CHF 47'700.- par an). Environ 9 % de la population suisse (près d'une personne sur 12) se trouvait en dessous du seuil de pauvreté.

Ce concept absolu est assorti d'un concept relatif, utilisé couramment au niveau international, apparenté à la notion de « risque de pauvreté ». Le seuil de risque de pauvreté est fixé par convention, au niveau de l'Union Européenne, à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent. En 2019, le seuil de risque de pauvreté était en Suisse d'environ CHF 2'500.- par mois pour un ménage d'une personne seule (CHF 30'000.- par an) et de CHF 4'370.- par mois pour un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (CHF 52'400.- par an). Environ 16 % de la population suisse (près d'une personne sur 6) était ainsi exposé au risque de pauvreté.

²⁰ Pour une présentation du régime des prestations complémentaires, voir : <https://www.ahv-iv.ch/p/5.01.f>.

²¹ L'enquête s'effectue par échantillonnage auprès d'environ 8'000 ménages comprenant 18'000 personnes et vise à établir des éléments de référence sur la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, par des indicateurs comparables au niveau

européen. Ces éléments, estimés à l'échelle nationale, sont extrapolés ici sur la population lausannoise en utilisant les données de référence du Contrôle des habitants et celles issues de l'échantillon lausannois du Relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'OFS calcule ces taux par grandes régions, sans toutefois ventiler à cette échelle les caractéristiques sociodémographiques disponibles au niveau national. Ces paramètres sont ici appliqués aux effectifs correspondants de la population lausannoise pour en déduire, à titre exploratoire, le nombre de personnes potentiellement touchées à Lausanne.²²

Le tableau 53 récapitule le résultat de ces extrapolations. Les seuils globaux de pauvreté et de risque de pauvreté correspondent à un effectif lausannois compris entre 16'000 et 24'000 personnes. Parmi les caractéristiques sociodémographiques les plus fortement associées à la pauvreté, il faut signaler :

- les étrangers d'origine autre que d'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud (entre 6'400 et 9'700 personnes) ;
- les personnes retraitées (entre 6'500 et 7'400 personnes), parmi lesquelles les femmes seules sont particulièrement exposées (cf. le relevé des PC AVS au point 3 ci-dessus) ;
- les personnes avec niveau de formation obligatoire (entre 7'000 et 11'300 personnes) ;
- les ménages monoparentaux avec enfant(s) de moins de 18 ans (entre 2'100 et 3'300 personnes) ;
- les couples avec 3 enfants ou plus (entre 3'000 et 4'700 personnes).

²² Le taux général de pauvreté et de risque de pauvreté utilisé comme base est celui estimé à l'échelle de la région lémanique (Genève, Vaud et Valais) pour l'ensemble de la population. L'écart entre le taux national et le taux régional est ensuite appliqué, proportionnellement et avec pondération, pour estimer les effectifs lausannois de quelques caractéristiques sociodémographiques.

Le Canton de Vaud calcule aussi des estimations propres à propos de la pauvreté. Statistique Vaud compile en ce sens une série d'éléments démographiques et fiscaux issus de la Base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV).²³

L'approche vaudoise est plus restrictive puisqu'elle tient compte d'indications sur la fortune des personnes. Par exemple, le seuil de pauvreté ainsi calculé vaut CHF 2'100 par mois pour une personne seule, au lieu de la valeur fédérale un peu plus élevée de CHF 2'280.-. Approximativement, le seuil vaudois se situe entre 7 % et 8 % en-dessous du seuil fédéral. Statistique Vaud ne calcule pas de seuil de risque de pauvreté. A titre de comparaison, le taux de pauvreté global mesuré à l'échelle nationale est, selon l'OFS, de 8.7 % et de 13.7 % dans la région lémanique (Genève, Vaud, Valais), tandis que, selon Statistique Vaud, il est de 5.4 % à l'échelle vaudoise. Appliqués à la population lausannoise, ces taux représentent 10'000, 16'000 et 6'300 personnes.

Puisque le nombre d'assujettis lausannois avec revenu déterminant à CHF 0.- est d'environ 22'000, un effectif supérieur à toutes les estimations indiquées dans le paragraphe précédent, il faut en déduire qu'un nombre non négligeable de personnes qui disposent des ressources supérieures au seuil du taux de pauvreté figurent parmi les assujettis tombant en dessous du seuil imposable.

²³ Cette base apparie des données anonymisées issues de plusieurs sources administratives (notamment des données civiles, fiscales ainsi que des informations issues des prestations sous condition de ressources). Voir Statistique Vaud, *Numérus*, Courrier statistique n°8, 38^{ème} année, novembre 2021.

4. Le territoire, les lieux centraux, l'économie du savoir

De ce parcours à travers les relevés et les indicateurs statistiques présentés dans ces pages, il ressort en filigrane l'idée d'un territoire entendu comme support d'activités qui, dans les sociétés technologiquement avancées, sont souvent de nature immatérielle et le fruit d'une économie du savoir qui déterminera autant, sinon plus que par le passé, les opportunités de positionner les centres urbains et leurs régions dans un marché mondial des plus rentables mais aussi des plus compétitifs.

Les données passées en revue mettent en évidence l'importance cruciale des phénomènes de masse critique qui, une fois atteints, deviennent des facteurs d'accélération du développement et opportunités d'acquisition de positions de dominance. Ces phénomènes sont constitutifs d'une géographie des lieux centraux, à la fois en évolution et en adaptation constante, et en même temps fortement tributaire d'une hiérarchie structurelle non moins persistante.

A l'échelle nationale, la position prééminente de Zurich et de sa région reflète sa masse de population et d'emplois, qui opère comme une sorte d'attracteur générateur d'une prospérité d'autant plus enviable qu'elle coïncide avec une charge fiscale globalement plus svelte que celle d'autres cantons. Cette géographie des lieux centraux se conjugue toutefois aussi sur des segments spécialisés de l'activité productive qui se développent dans des niches économiques d'envergure localisées dans d'autres lieux du pays.

Les remarques du Rapport de gestion de la Municipalité de 1964 cité en introduction rendent

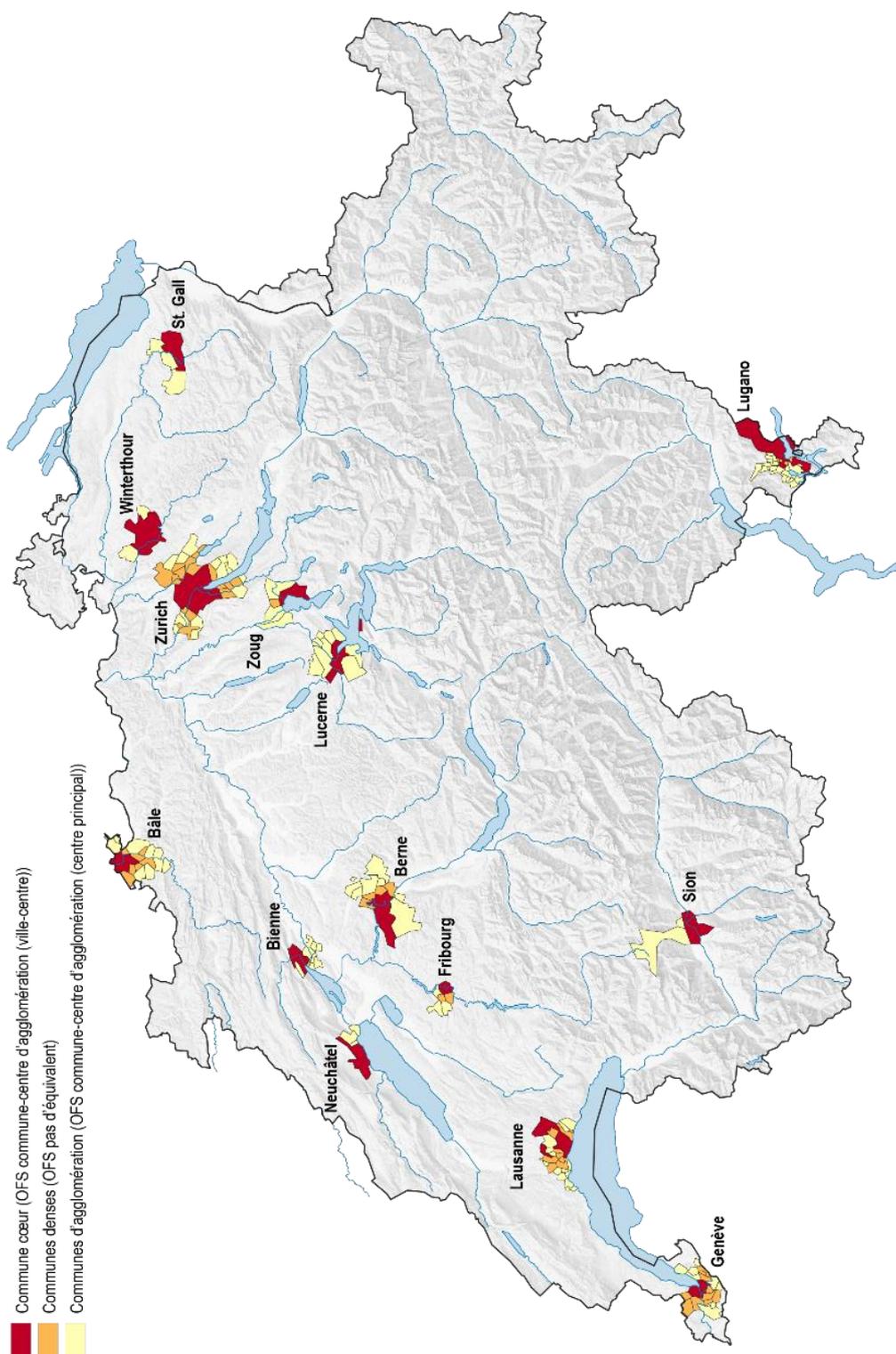
attentifs à la continuité du socle historique structurant la hiérarchie des lieux centraux de l'économie de la Suisse et c'est dans cette perspective qu'il faut placer le constat de la faiblesse comparative du potentiel contributif lausannois notamment des personnes morales. L'horizon long est la dimension propre à l'évolution d'une compétitivité territoriale qui dépend de l'inscription dans le territoire des infrastructures et des investissements nécessaires pour peser sur cette géographie des lieux centraux.

L'essor de l'économie du savoir, en toute vraisemblance se déployant encore actuellement dans ses stades initiaux, offre à Lausanne un spectre d'opportunités à saisir pour inscrire dans le paysage économique les marqueurs distinctifs qui, dans son cas, sont étroitement associés aux grandes institutions universitaires et techniques présentes sur le territoire communal et régional. C'est par l'efficience des transferts technologiques et entrepreneuriaux entre les acteurs qui construisent le savoir et ceux qui le traduisent dans les termes de l'économie de marché que Lausanne et sa région trouvent aujourd'hui et trouveront à l'avenir des sources incontournables pour leur prospérité.

Illustrations

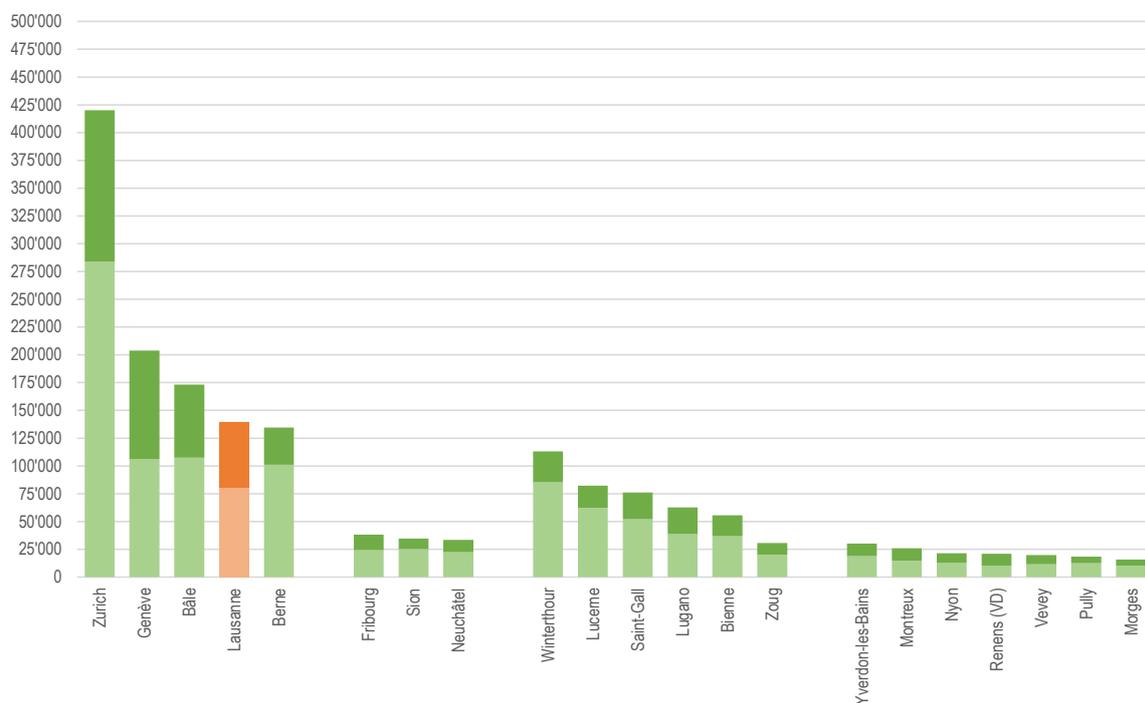
A. Périmètres, population et emploi

G1. Périmètres des unités territoriales du comparatif



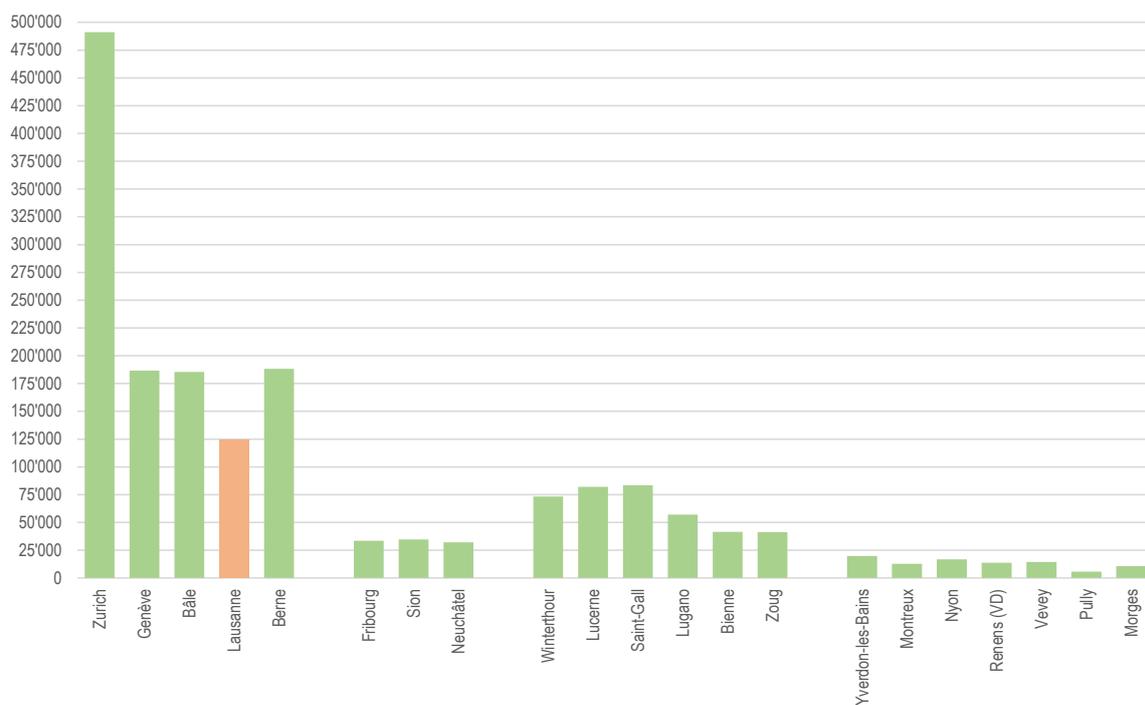
Sources : Office fédéral de la statistique (STATPOP et STATENT), calculs propres OAES / Fond de carte : Office fédéral de topographie swisstopo

G2. Population résidente permanente suisse (clair) et étrangère (foncé), 2019

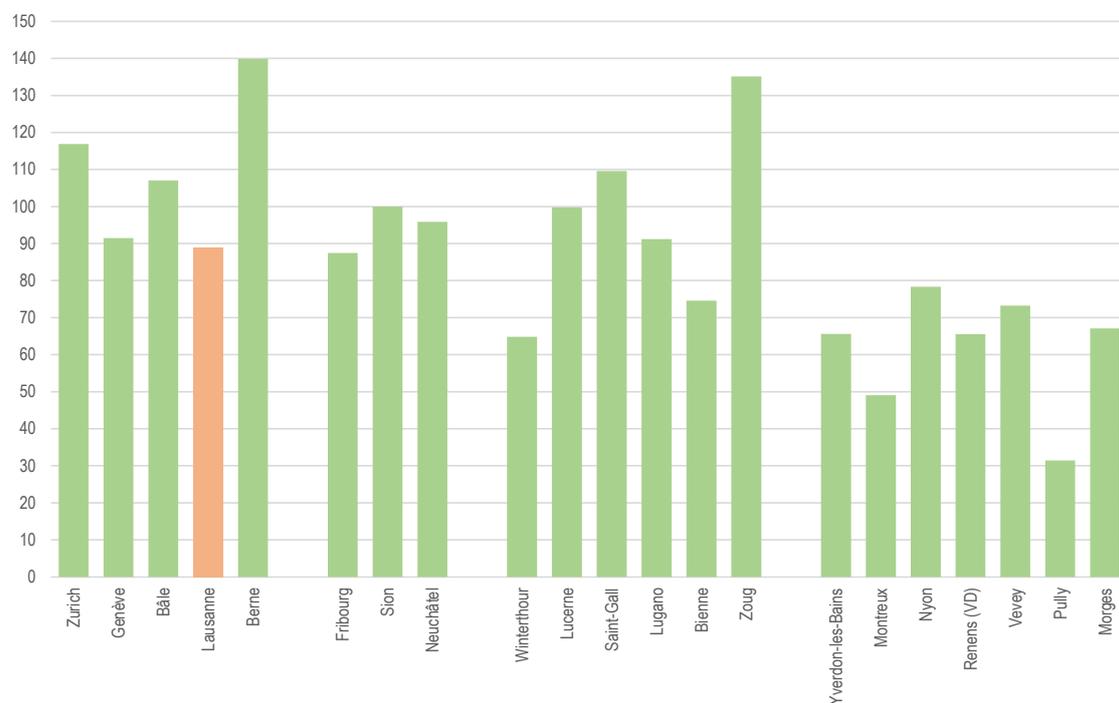


Source : Office fédéral de la statistique (STATPOP)

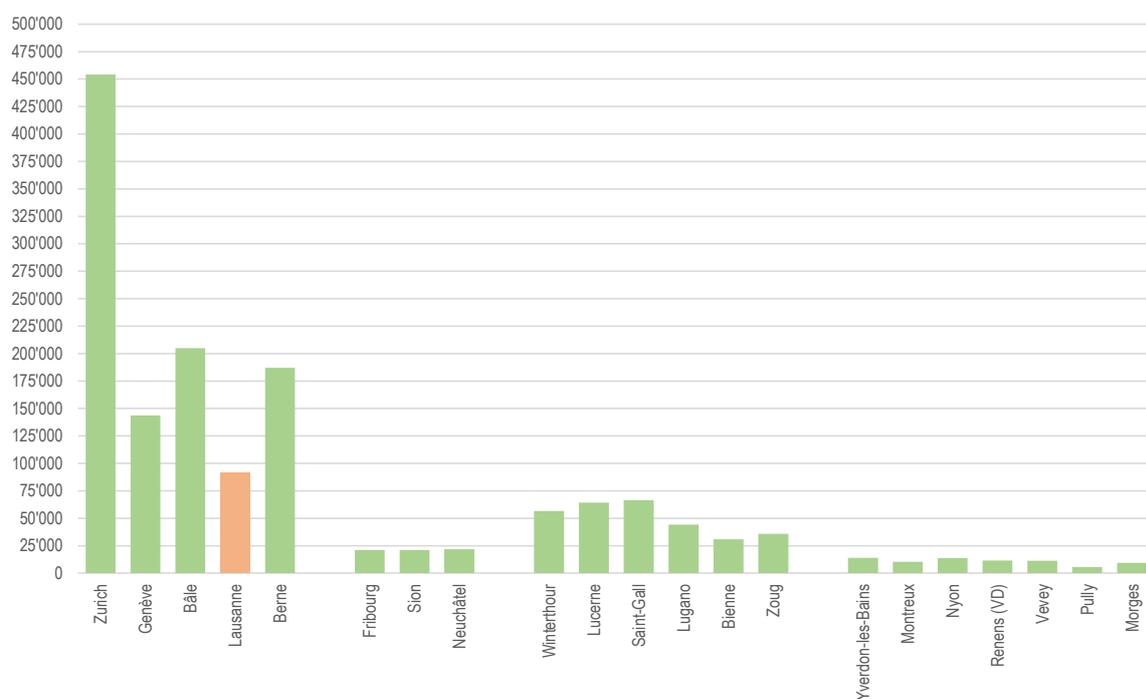
G3. Emploi total recensé sur le territoire de la commune, 2018



Source : Office fédéral de la statistique (STATENT)

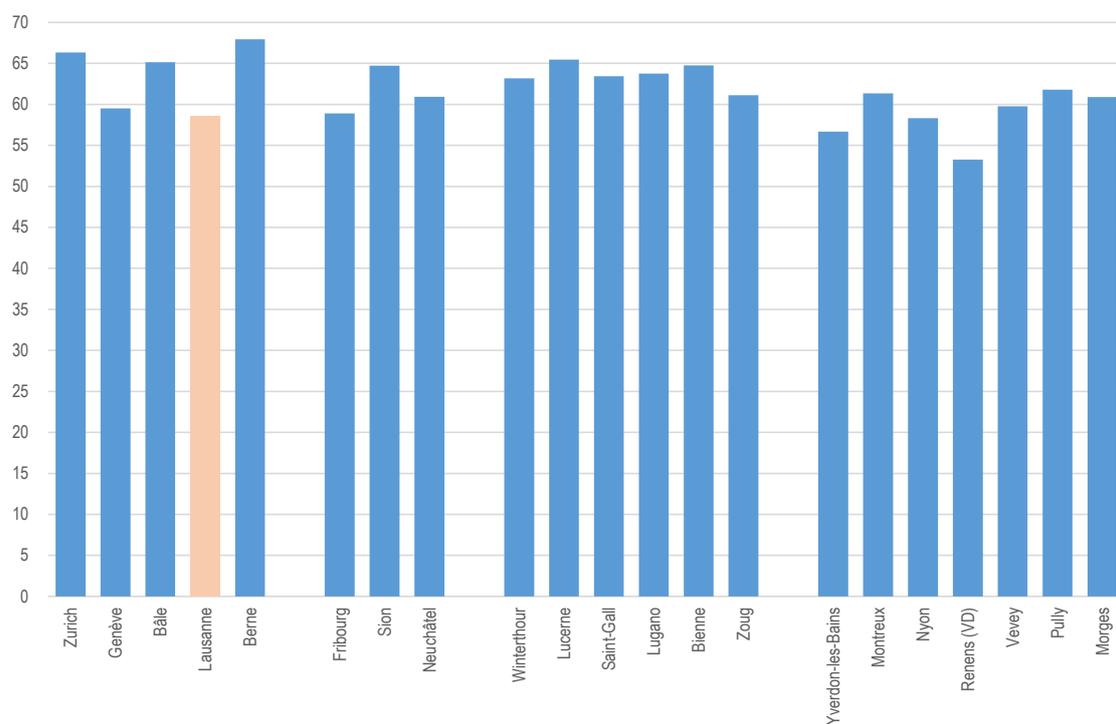
G4. Emploi total pour 100 habitants, 2018


Sources : Office fédéral de la statistique (STATENT et STATPOP), calculs propres OAES

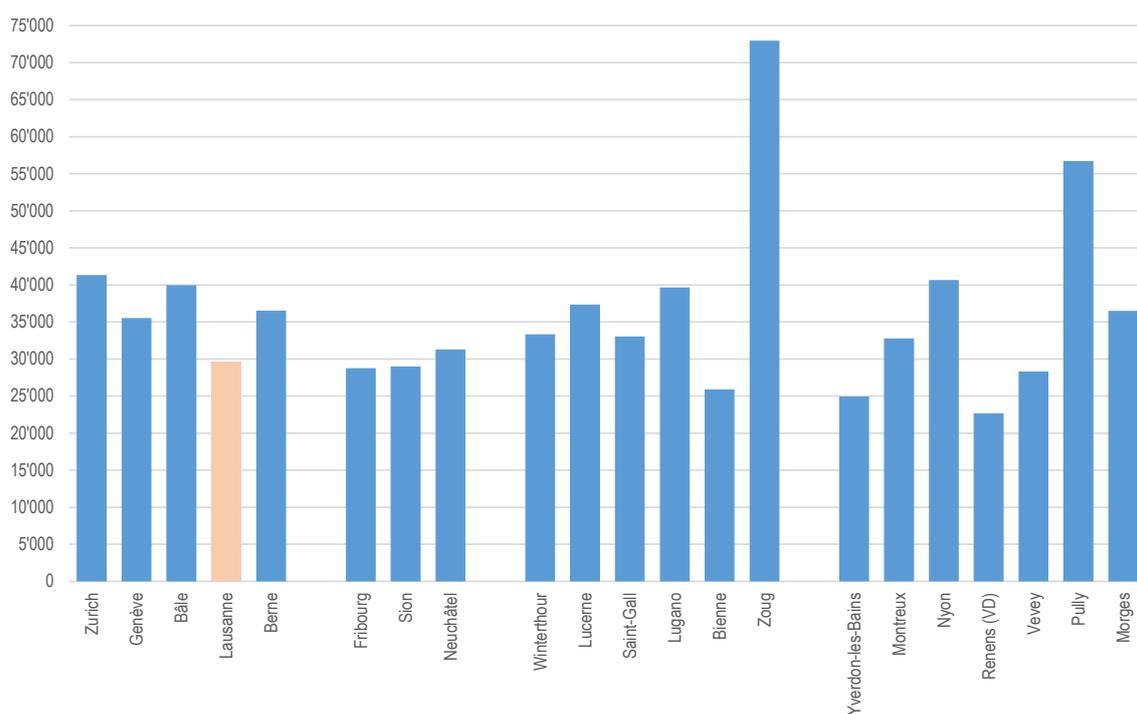
G5. Emploi des sociétés privées domiciliées sur le territoire de la commune, 2018


Source : Office fédéral de la statistique (STATENT)

B. La capacité contributive des personnes physiques

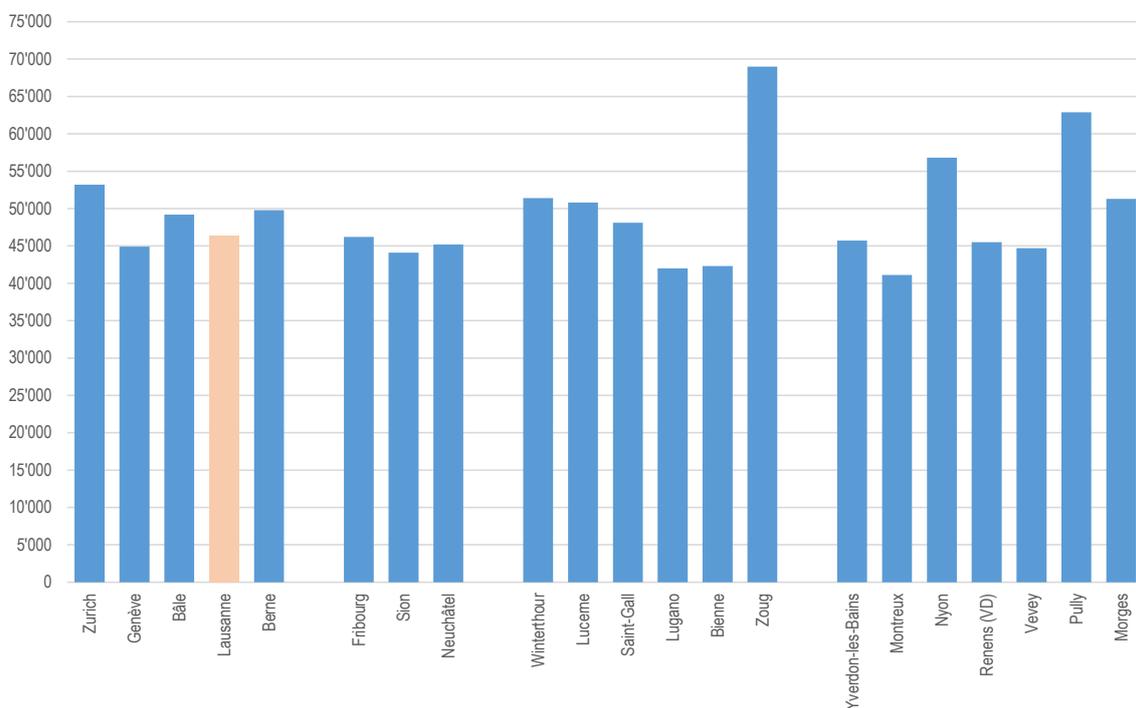
G6. Nombre d'assujettis à l'impôt fédéral direct sur le revenu, pour 100 habitants, 2015


Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G7. Éléments de revenu net des assujettis à l'impôt fédéral direct, en CHF par habitant, 2015


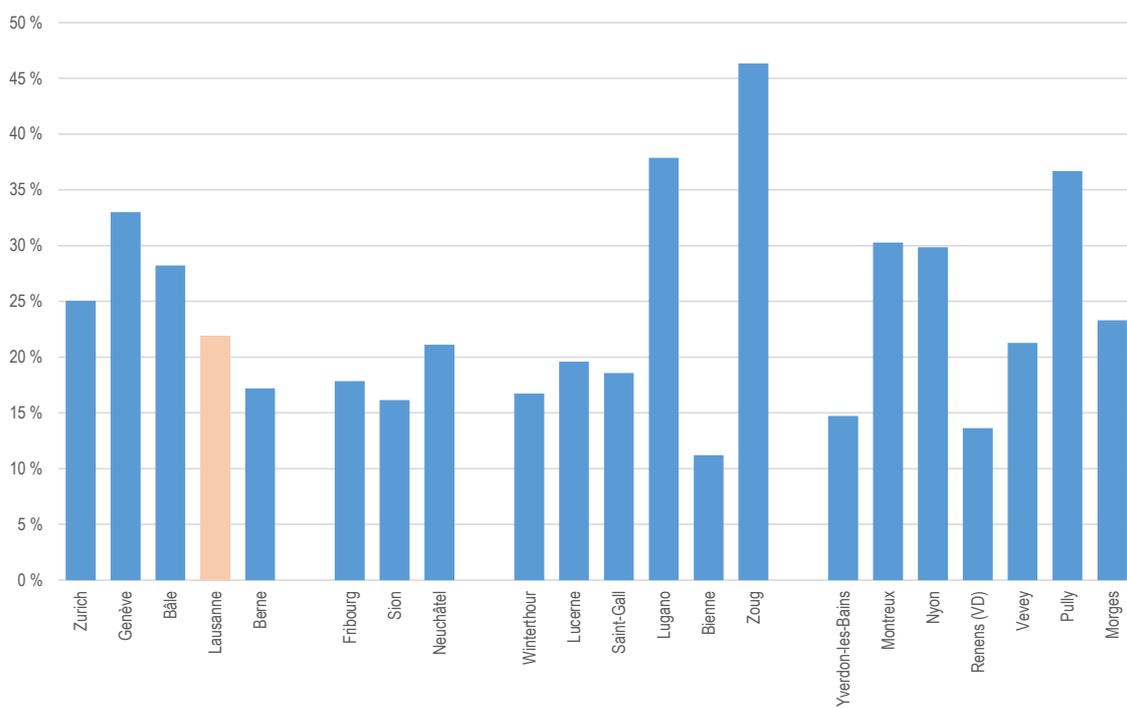
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G8. Revenu médian des assujettis à l'impôt fédéral direct, en CHF, 2015

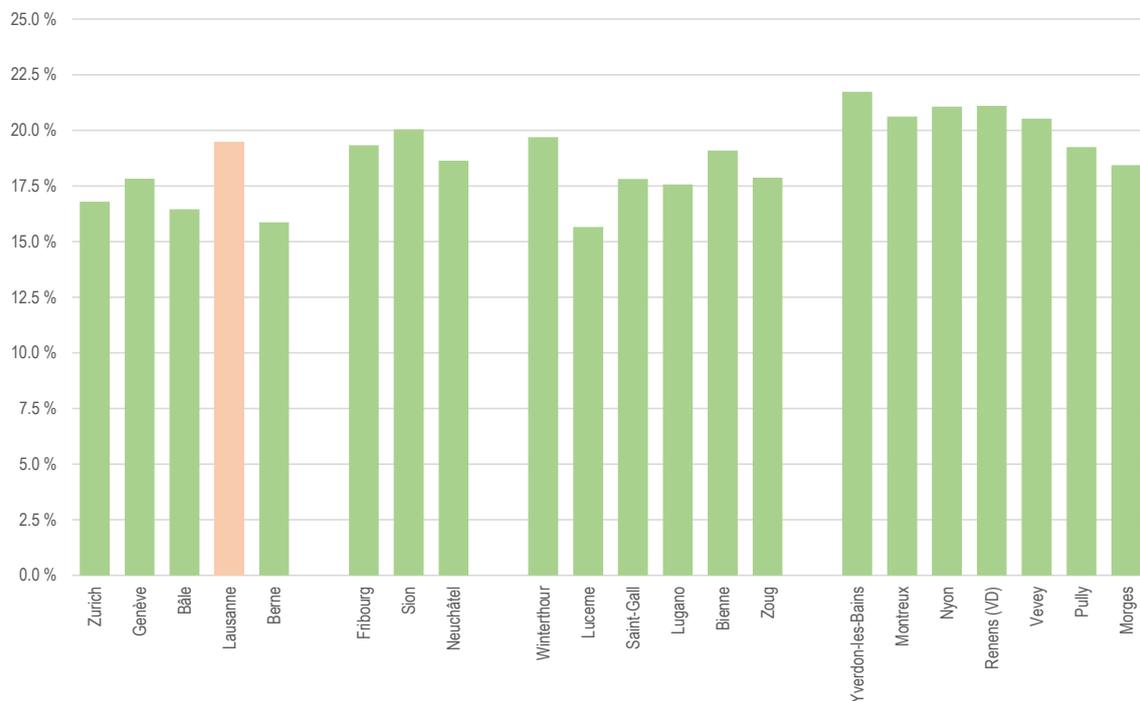


Source : Administration fédérale des contributions, calculs propres OAES

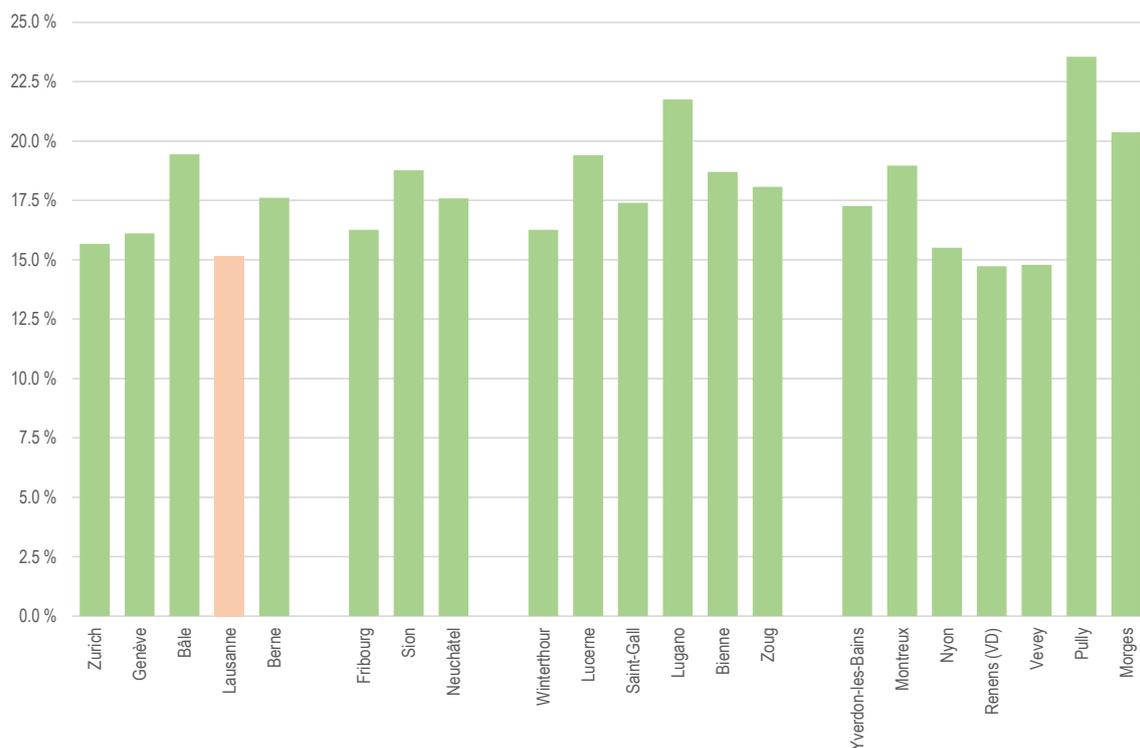
G9. Indicateur de disparité de revenu, écart entre le revenu moyen et le revenu médian, en pour cent du revenu médian, 2015



Source : Administration fédérale des contributions, calculs propres OAES

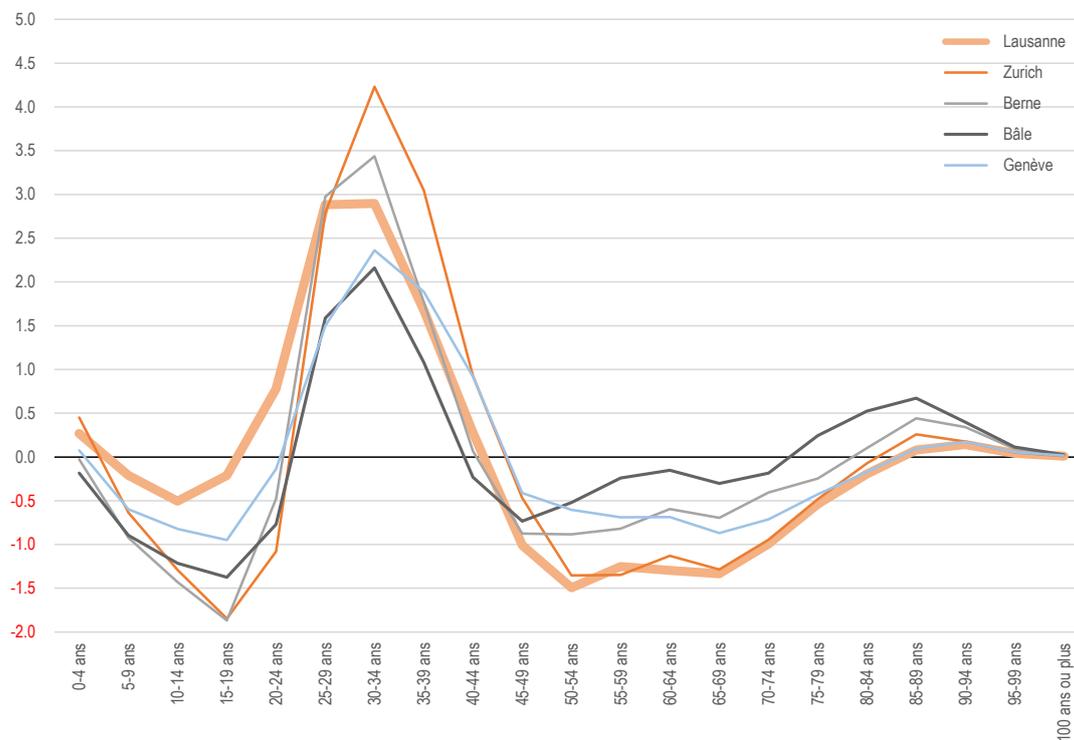
G10. Part des jeunes de moins de 20 ans dans la population résidente permanente, en pour cent, 2015


Source : Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G11. Part des personnes de 65 ans ou plus dans la population résidente permanente, en pour cent, 2015


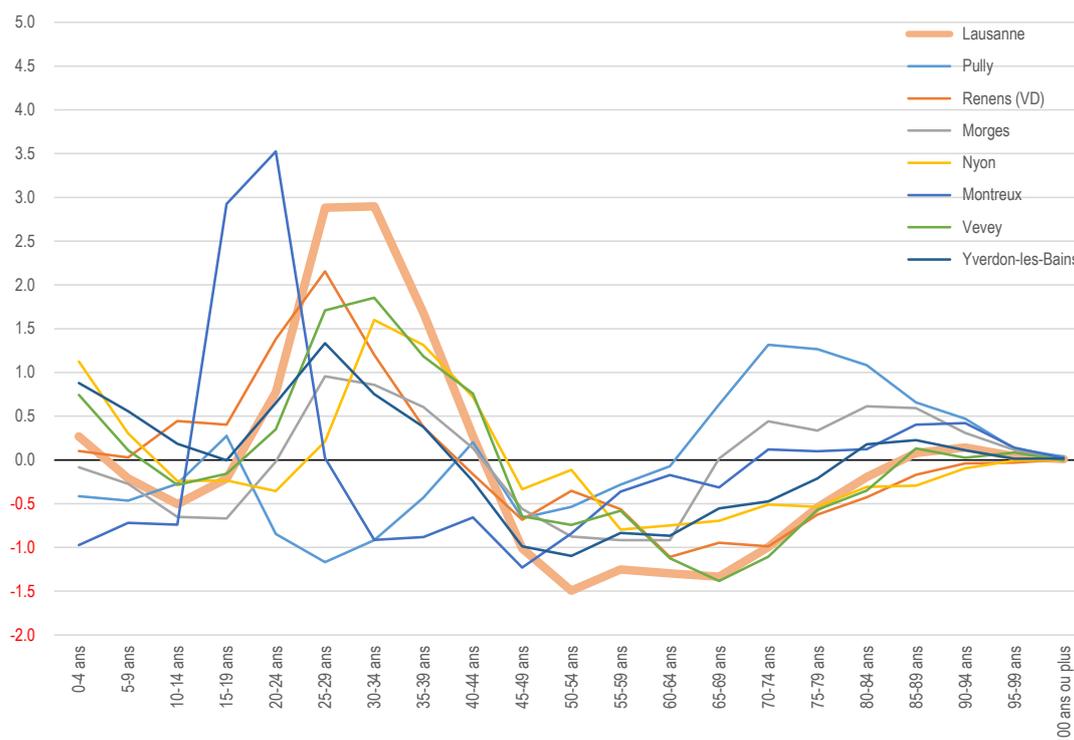
Source : Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G12. Structure par classes d'âge des cinq grandes villes suisses, écart en points à la structure de la population suisse, 2015

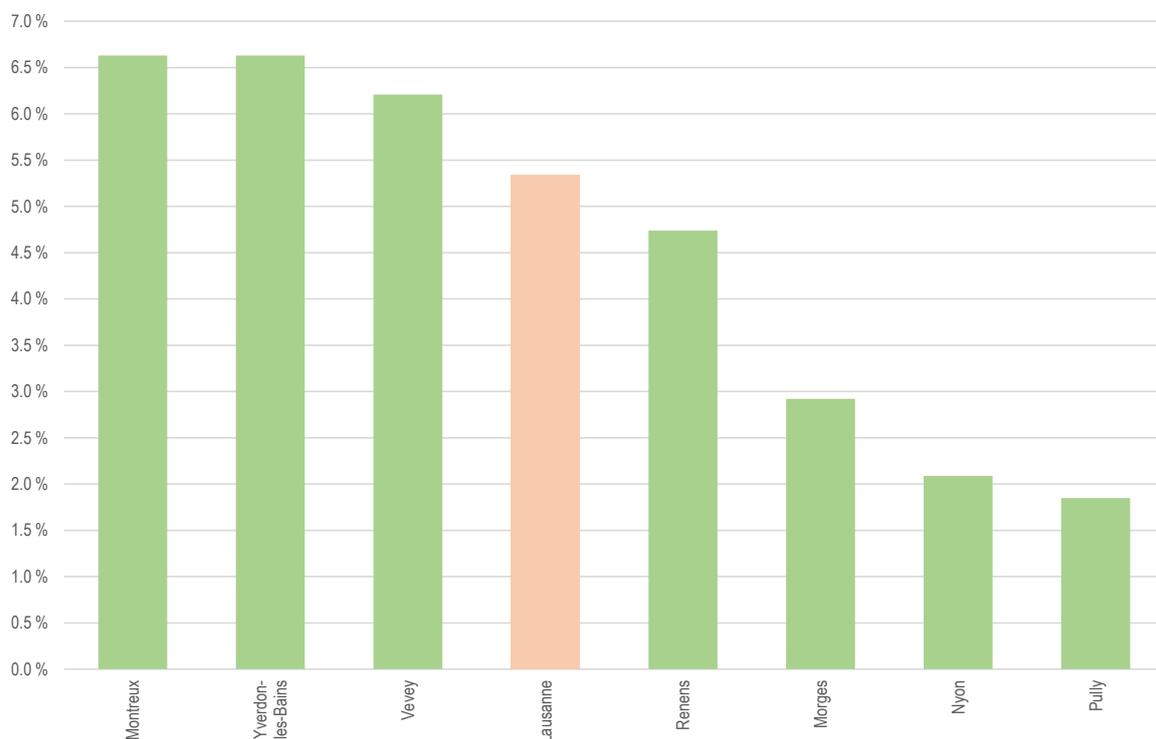


Source : Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

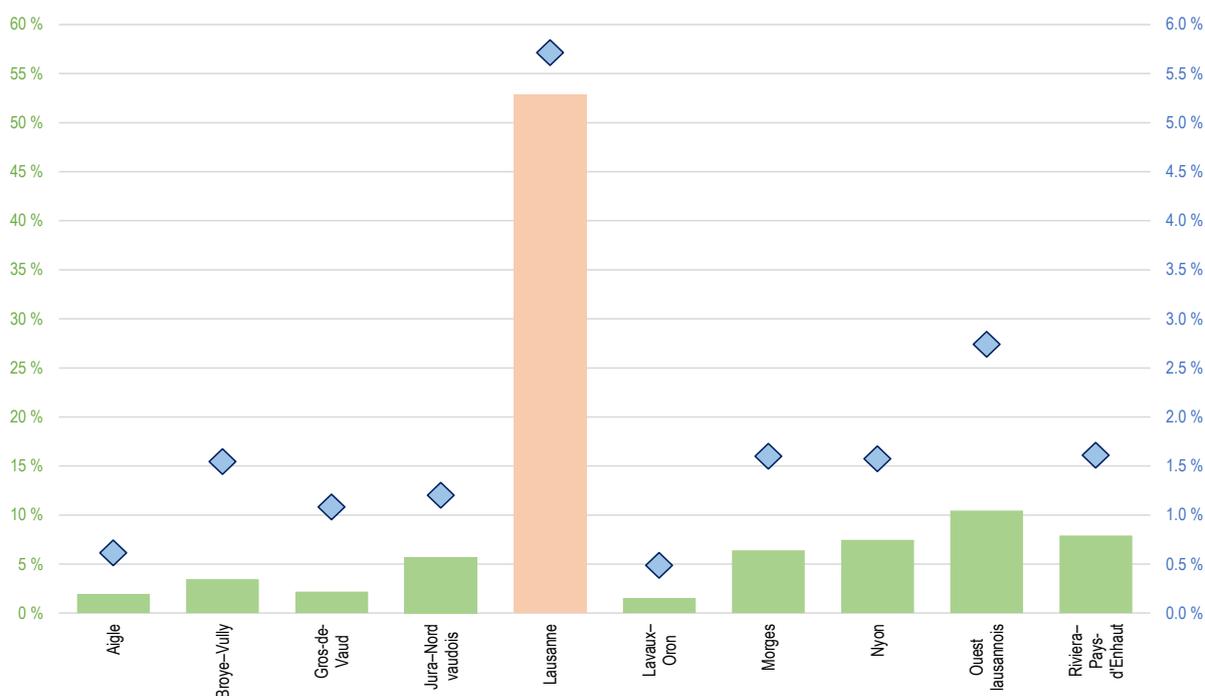
G13. Structure par âges des 8 principales communes vaudoises, écart en points à la structure de la population suisse, 2015



Source : Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

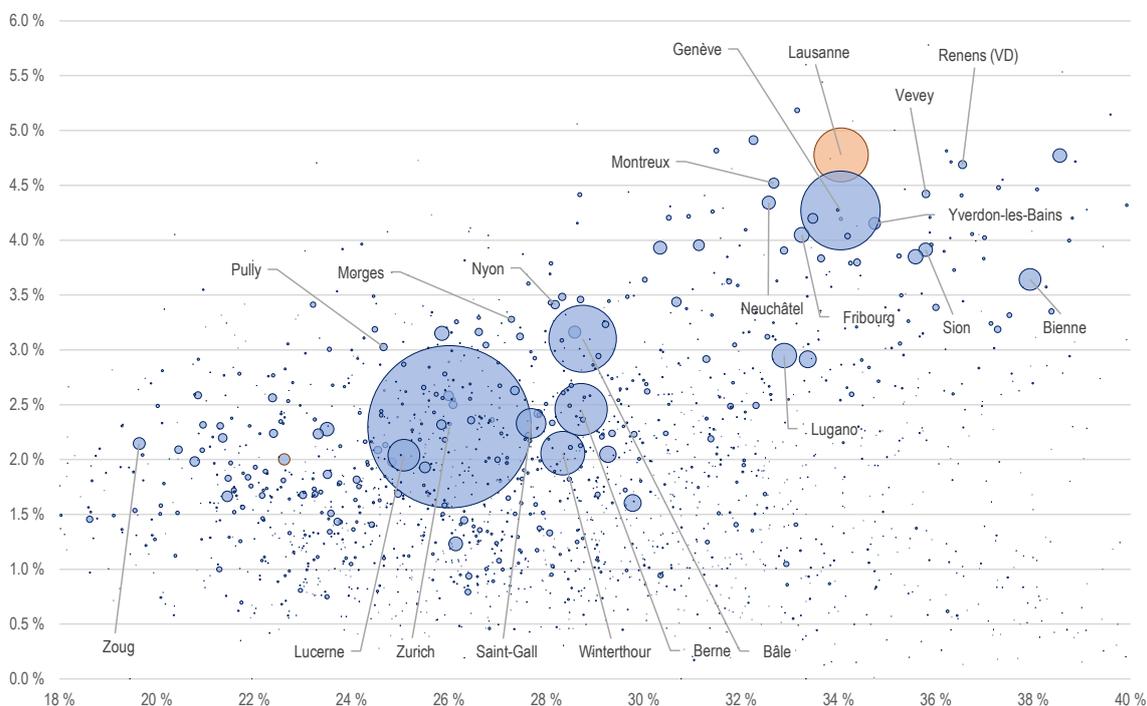
G14. Taux d'aide sociale des 8 principales communes vaudoises, 2020


Source : Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) du Canton de Vaud et Statistique Vaud

G15. Logements reconnus d'utilité publique, en pour cent du total vaudois (barres, échelle de gauche) et en pour cent du parc de logements de l'unité territoriale sous revue (losanges, échelle de droite), par district, 2019


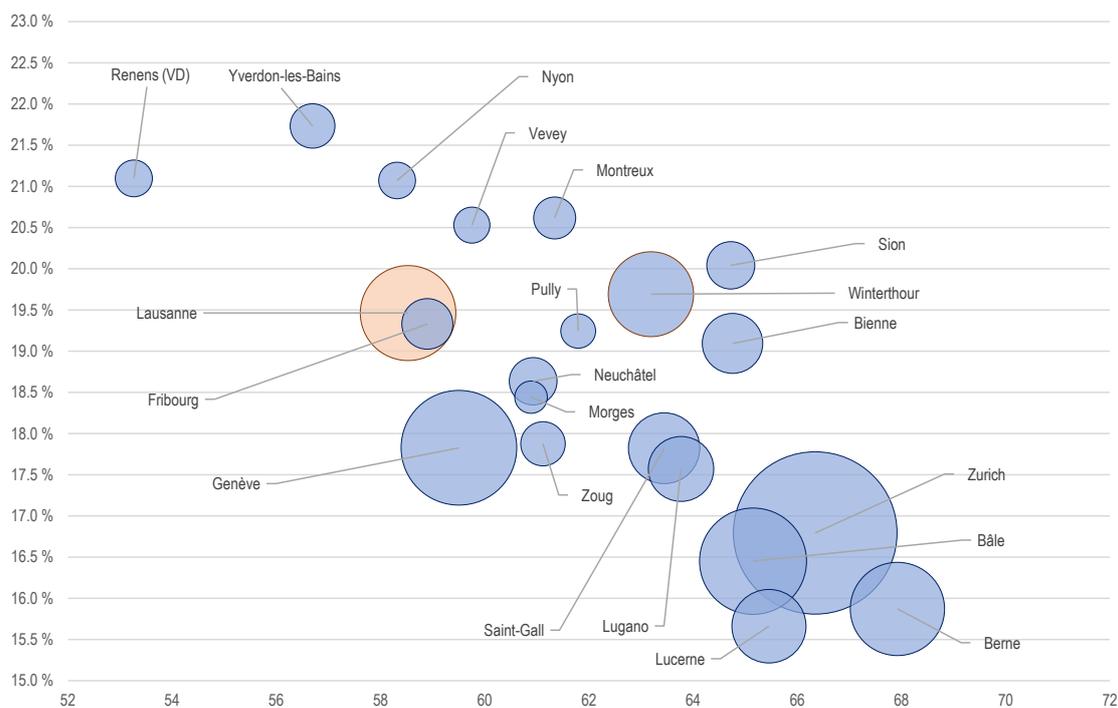
Sources : Direction générale du territoire et du logement du Canton de Vaud (DGTL) et Statistique Vaud, calculs propres OAES

G16. Assujettis à l'impôt fédéral direct imposés à CHF 0.- sur le revenu, en pour cent du total des assujettis (axe horizontal) et taux de chômage (axe vertical), communes suisses, 2015 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)

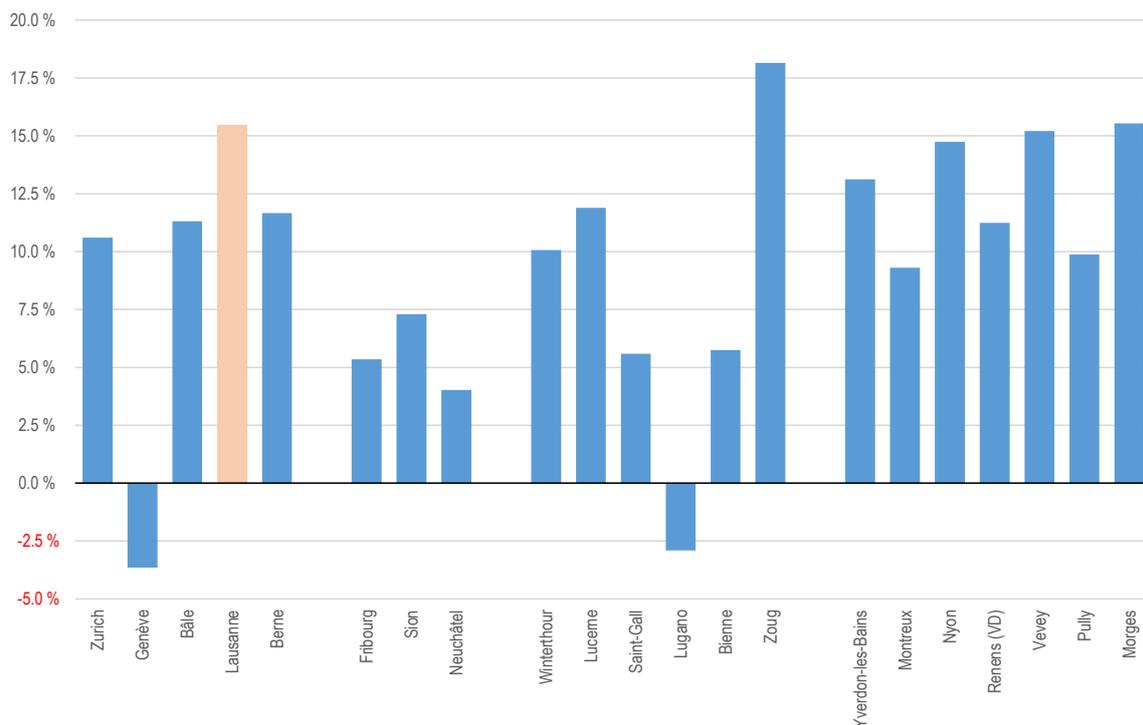


Sources : Administration fédérale des contributions et Secrétariat d'Etat à l'économie, calculs propres OAES

G17. Assujettis à l'impôt fédéral direct sur le revenu pour 100 résidents permanents (axe horizontal) et part des moins de 20 ans dans les résidents permanents (axe vertical), 2015 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)



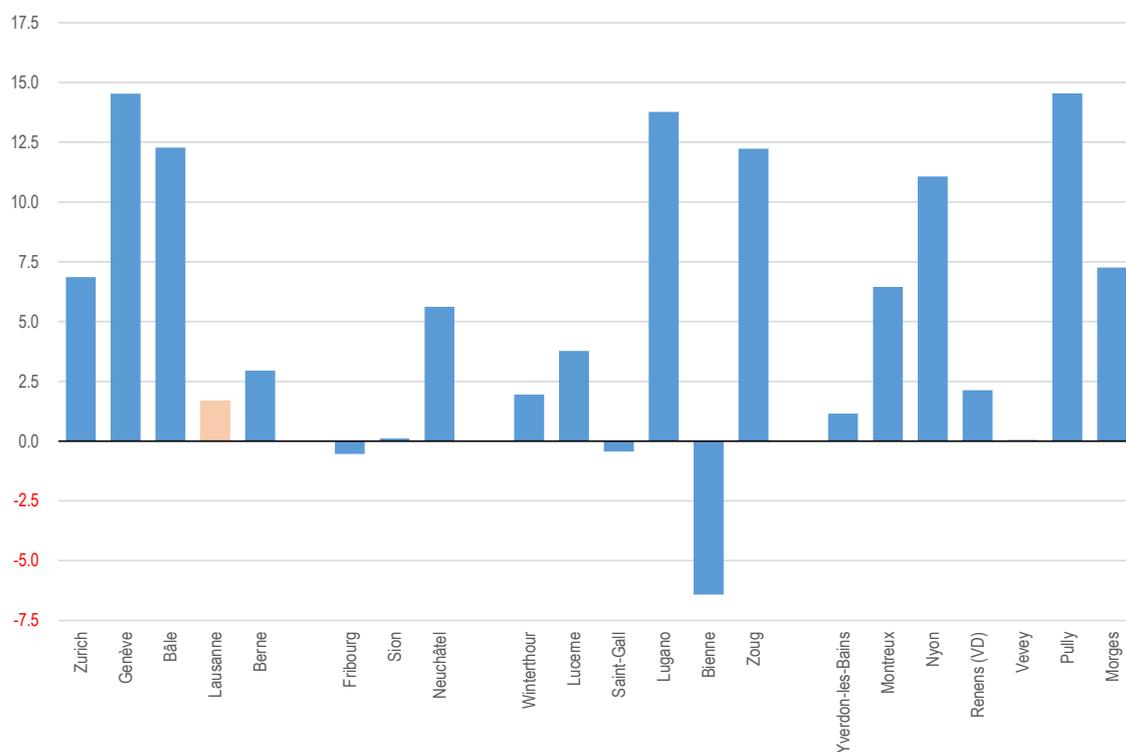
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G18. Revenu médian des assujettis à l'impôt fédéral direct, variation en pour cent, 2005-2015


Source : Administration fédérale des contributions, calculs propres OAES

G19. Variation de l'indicateur de disparité de revenu, en points, 2005-2015

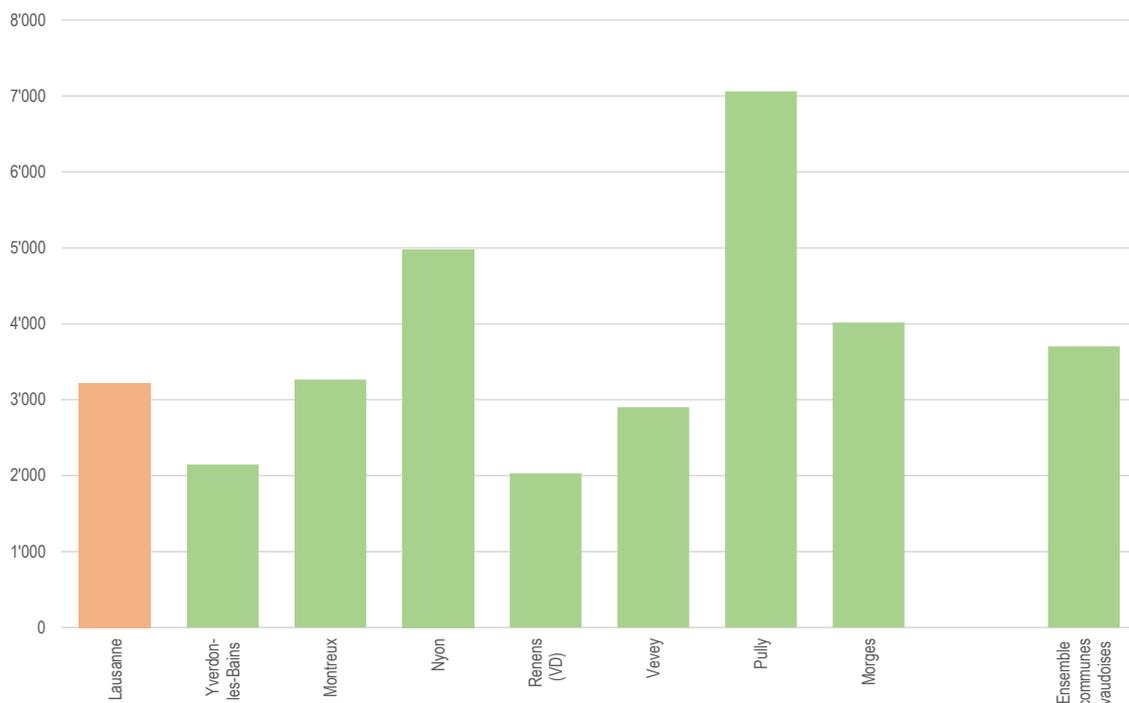
(Indicateur de disparité : écart entre le revenu moyen et le revenu médian, en pour cent du revenu médian)



Source : Administration fédérale des contributions, calculs propres OAES

G20. Impôts sur le revenu et la fortune des 8 principales communes vaudoises, en CHF par habitant, 2019

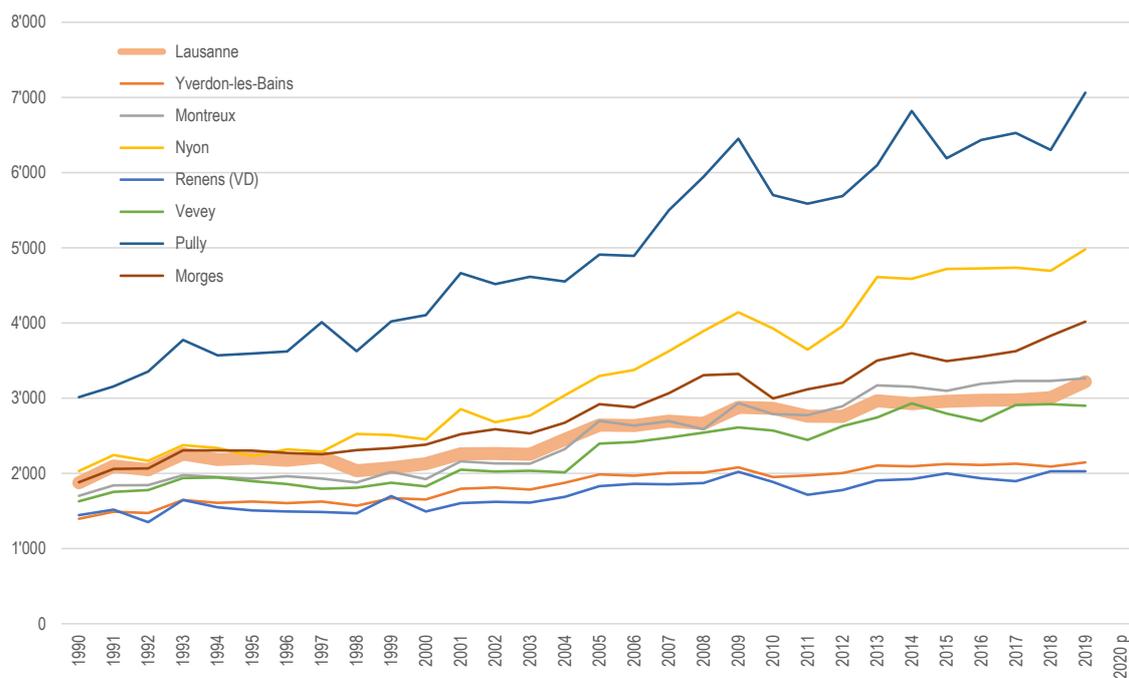
(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)



Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

G21. Impôts sur le revenu et la fortune des 8 principales communes vaudoises, en CHF courants par habitant, depuis 1990

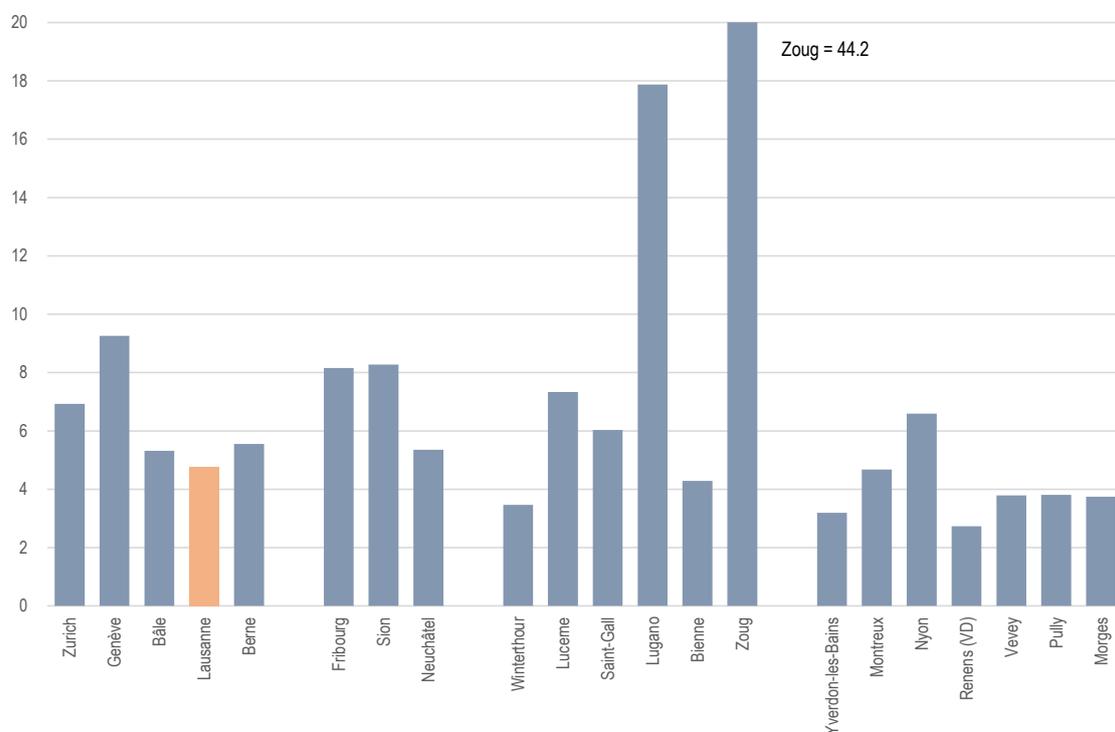
(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)



Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

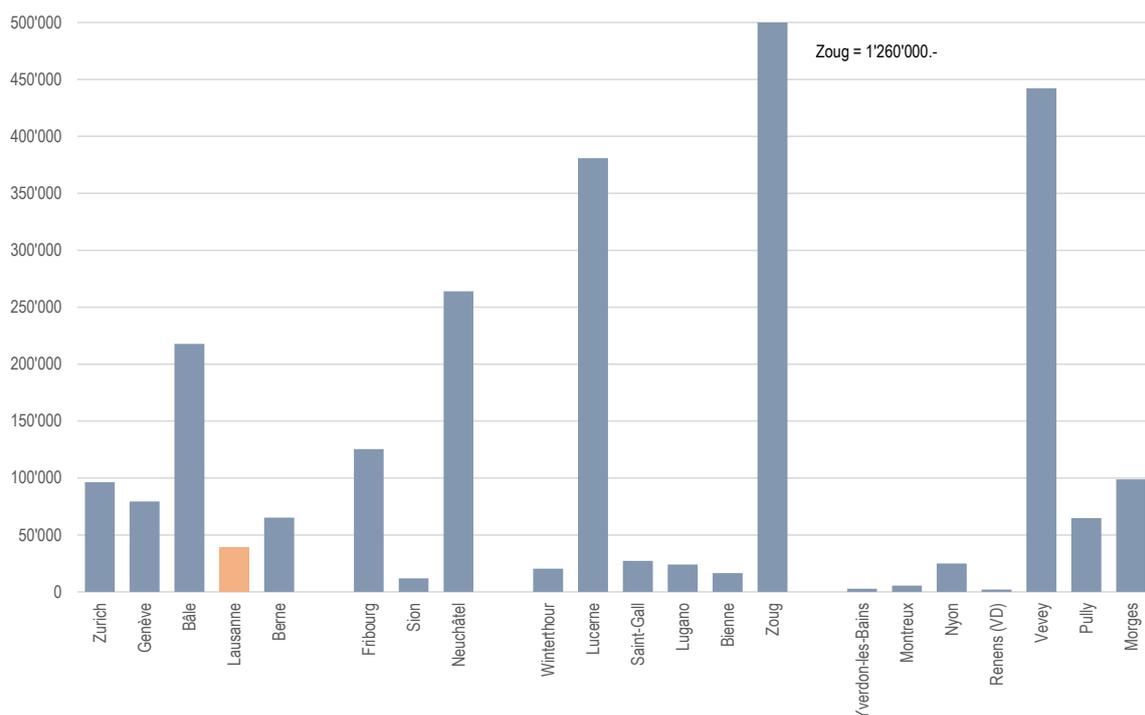
C. La capacité contributive des personnes morales

G22. Personnes morales assujetties à l'impôt fédéral direct, pour 100 habitants, 2015



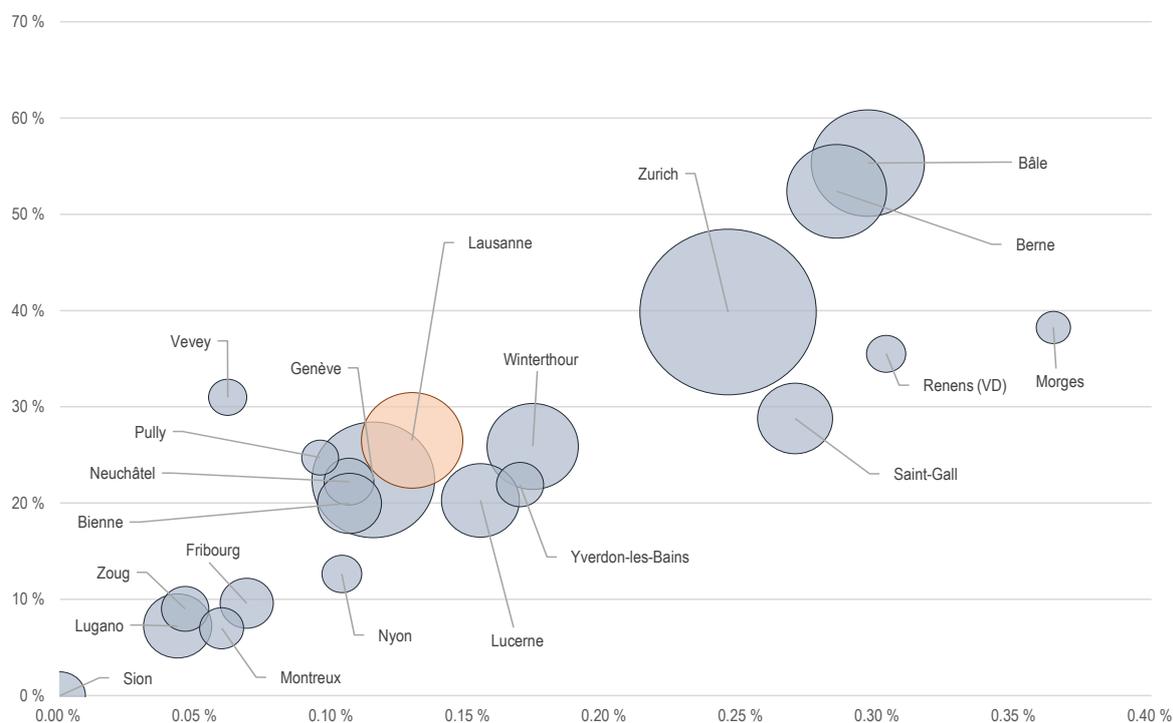
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G23. Eléments de bénéfice net des personnes morales assujetties à l'impôt fédéral direct, en CHF par habitant, 2015



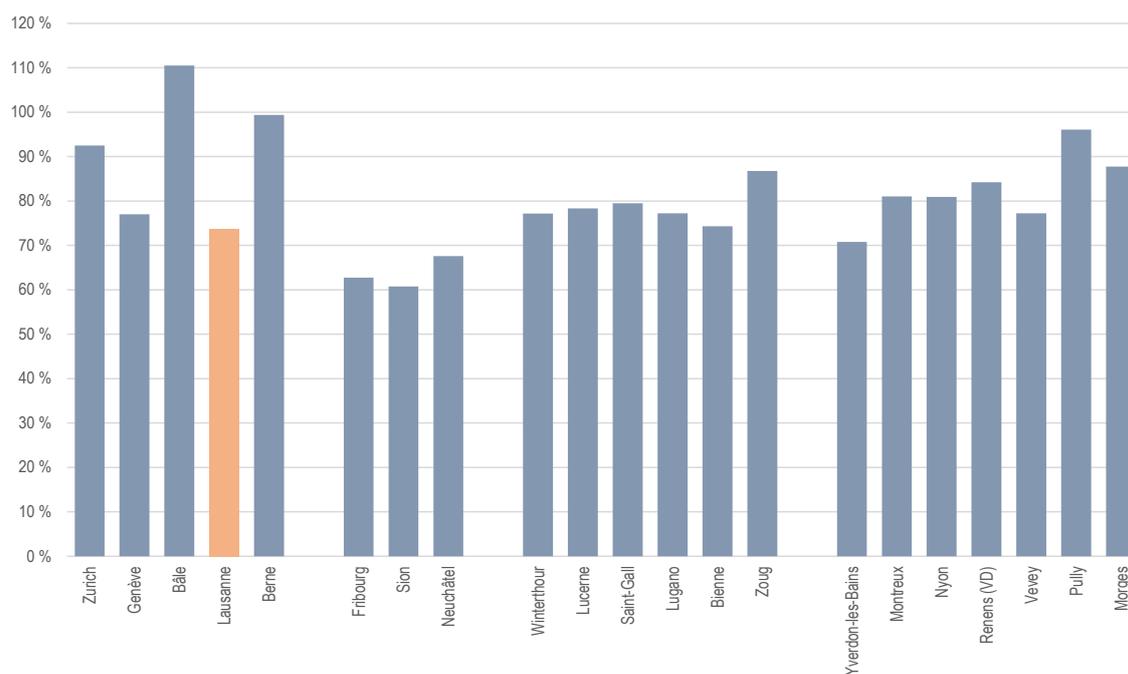
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G24. Part du nombre de grandes entreprises privées (plus de 250 emplois) domiciliées sur la commune (axe horizontal) et part du volume de leur emploi (axe vertical), 2018 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)



Source : Office fédéral de la statistique (STATENT), calculs propres OAES

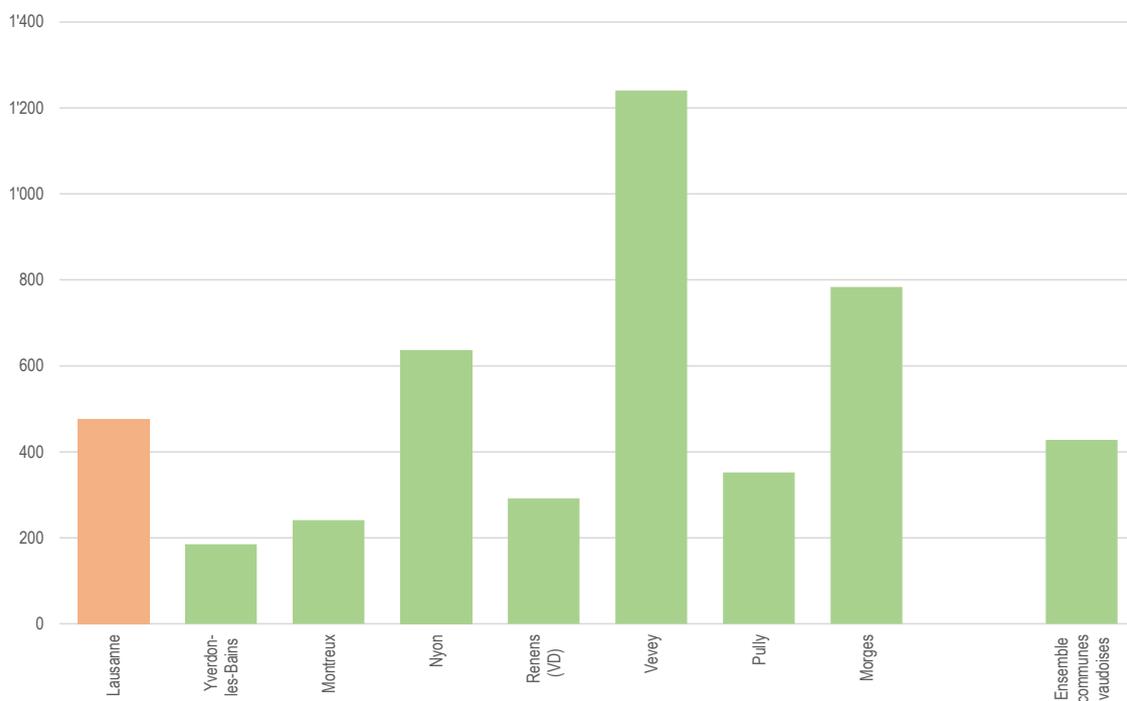
G25. Emploi des sociétés privées domiciliées sur le territoire de la commune, en pour cent de l'emploi total localisé sur la commune, 2018



Sources : Office fédéral de la statistique (STATENT et STATPOP), calculs propres OAES

G26. Impôts sur le bénéfice et le capital des 8 principales communes vaudoises, en CHF par habitant, 2019

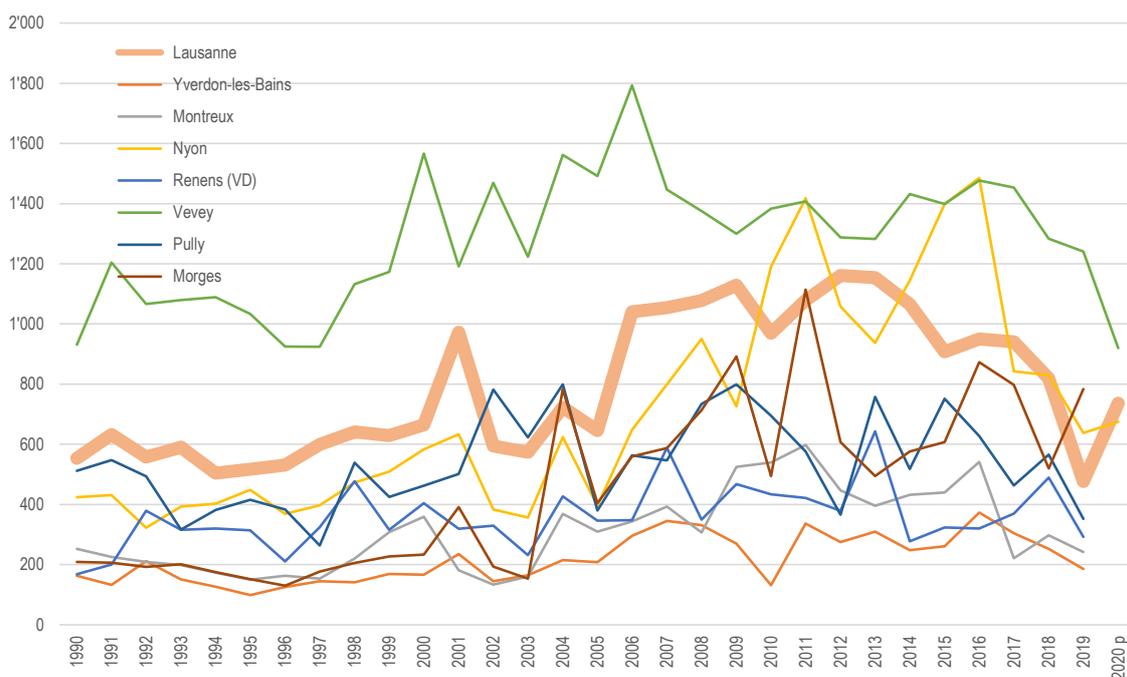
(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)



Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

G27. Impôts sur le bénéfice et le capital des 8 principales communes vaudoises, en CHF courants par habitant, depuis 1990

(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)

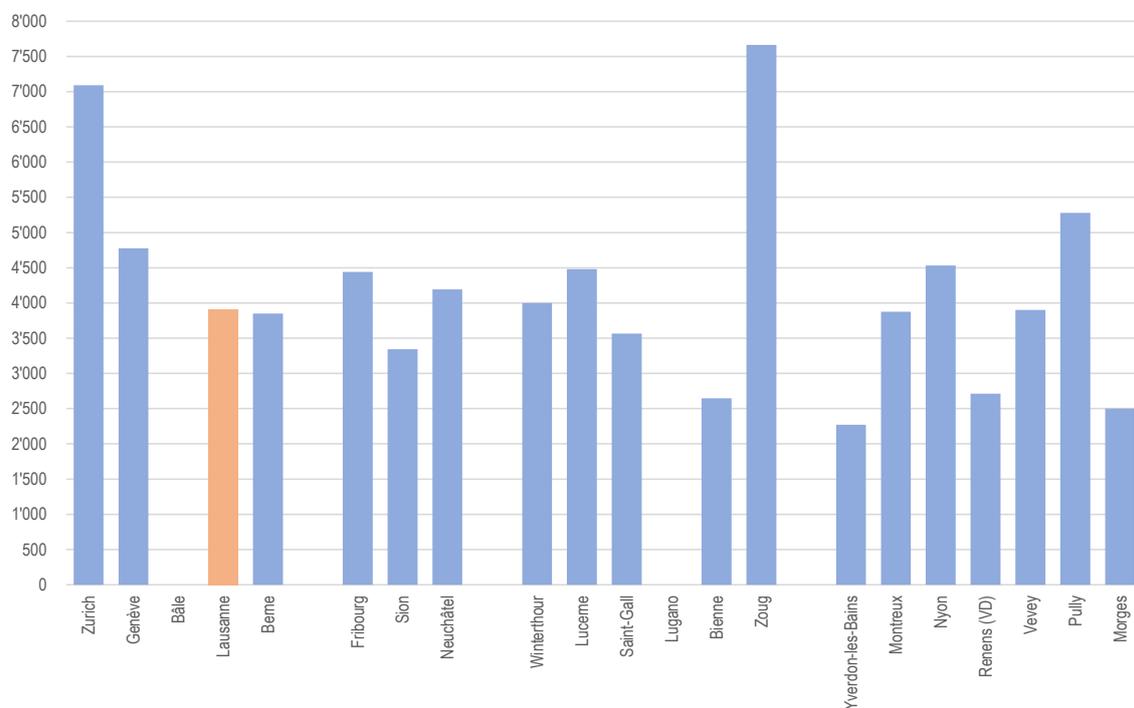


Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

D. Recettes fiscales globales

G28. Recettes fiscales comptables totales, en CHF par habitant, 2018

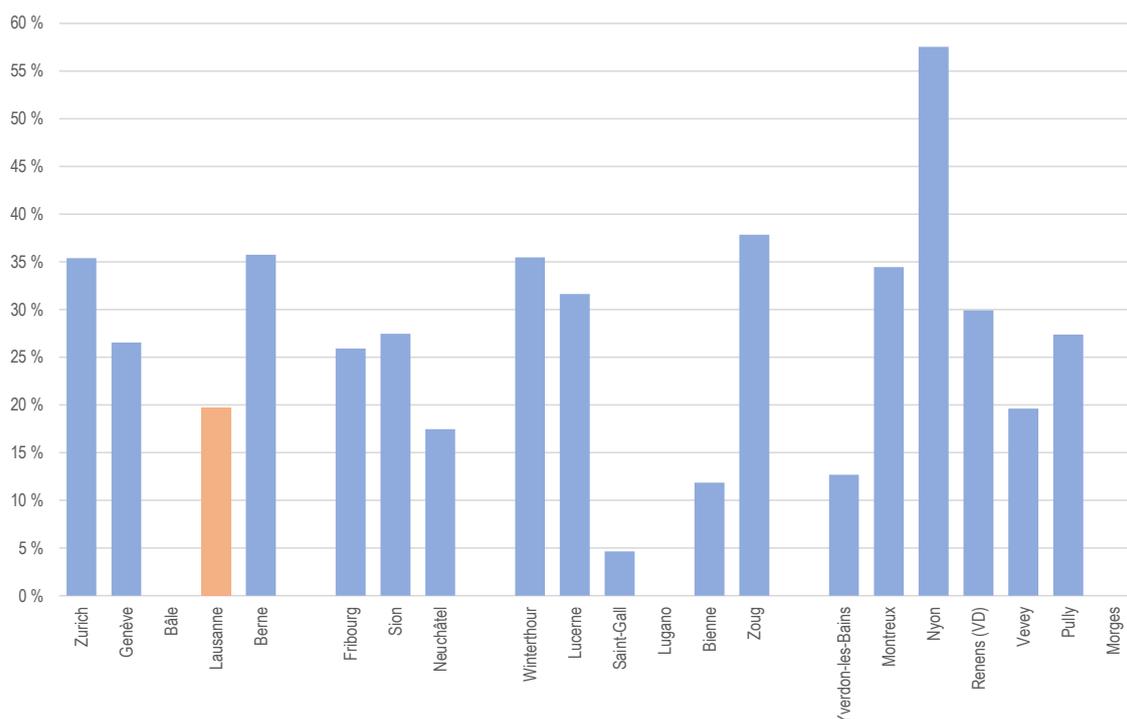
(Bâle : données non comparables)



Sources : Union des villes suisses et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G29. Recettes fiscales comptables totales par habitant, variation 2008-2018, en pour cent

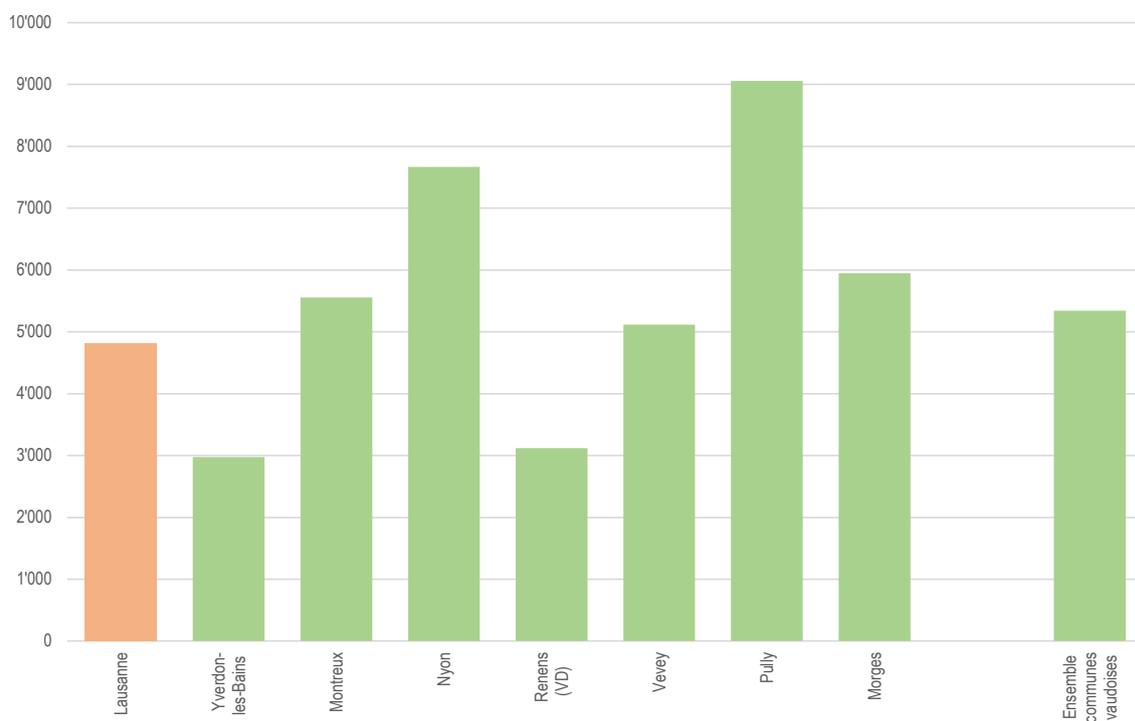
(Bâle : données non comparables ; Lugano : données non comparables (en 2011, fusion de Lugano et de 7 communes limitrophes))



Sources : Union des villes suisses et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G30. Total des impôts des 8 principales communes vaudoises, en CHF par habitant, 2019

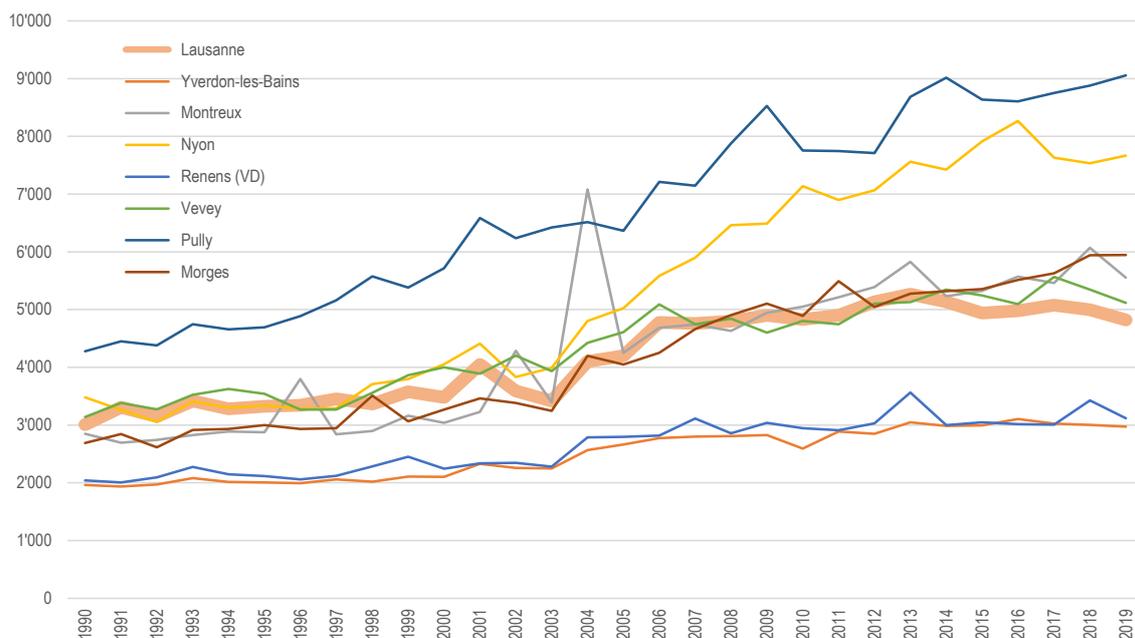
(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)



Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

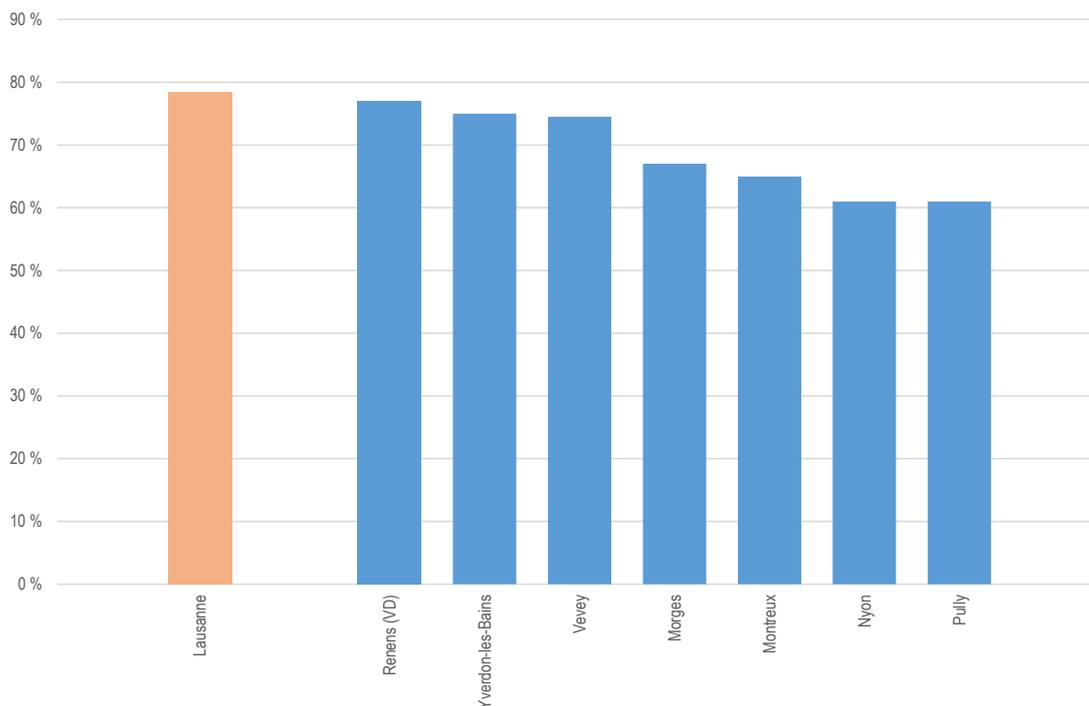
G31. Total des impôts des 8 principales communes vaudoises, en CHF courants par habitant, depuis 1990

(Valeurs normalisées sur les taux d'impositions respectifs)



Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

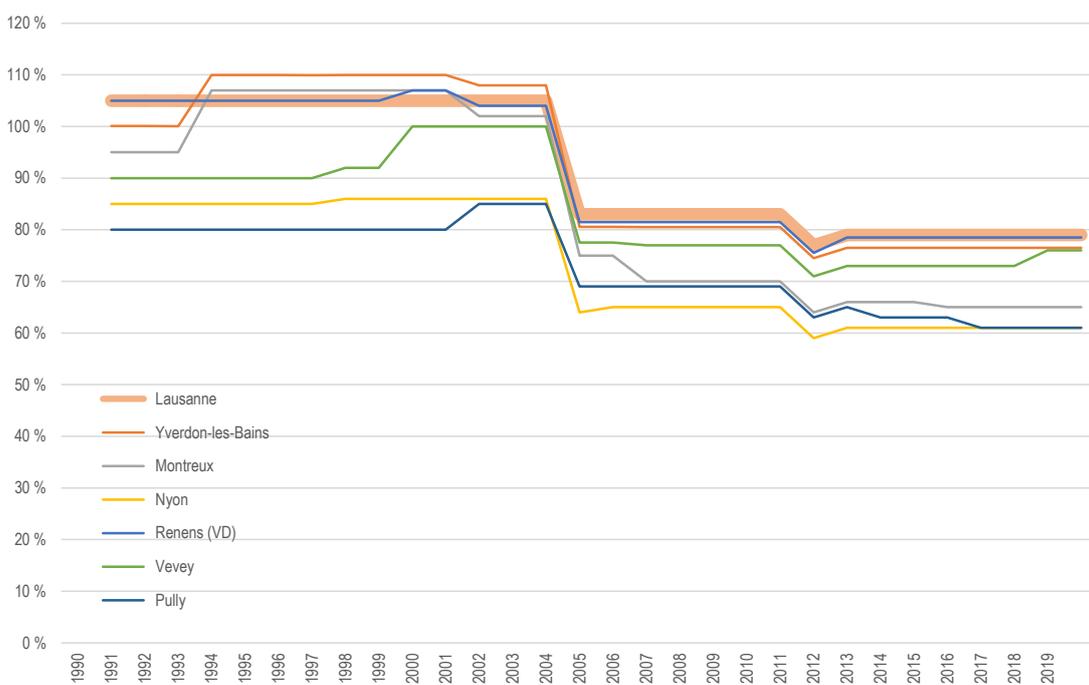
G32. Taux d'imposition des 8 principales communes vaudoises, 2020



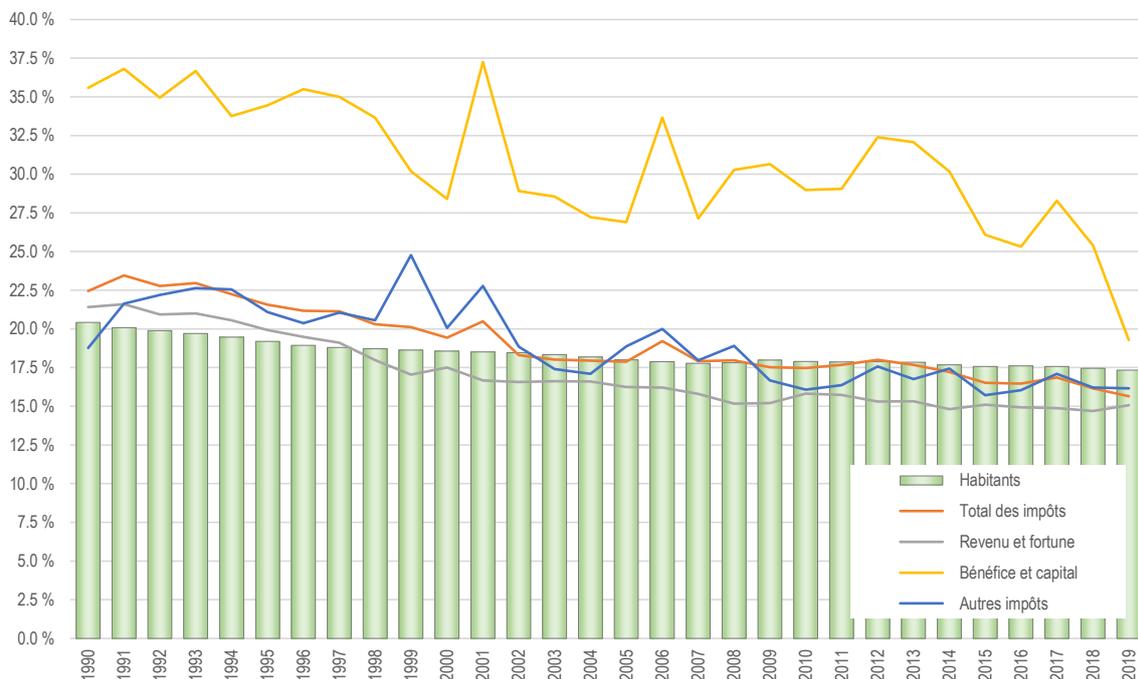
Source : DGAIC-StatVD, Rendements des impôts et taxes communaux, Arrêtés d'imposition communaux

G33. Evolution du taux d'imposition des 8 principales communes vaudoises, depuis 1990

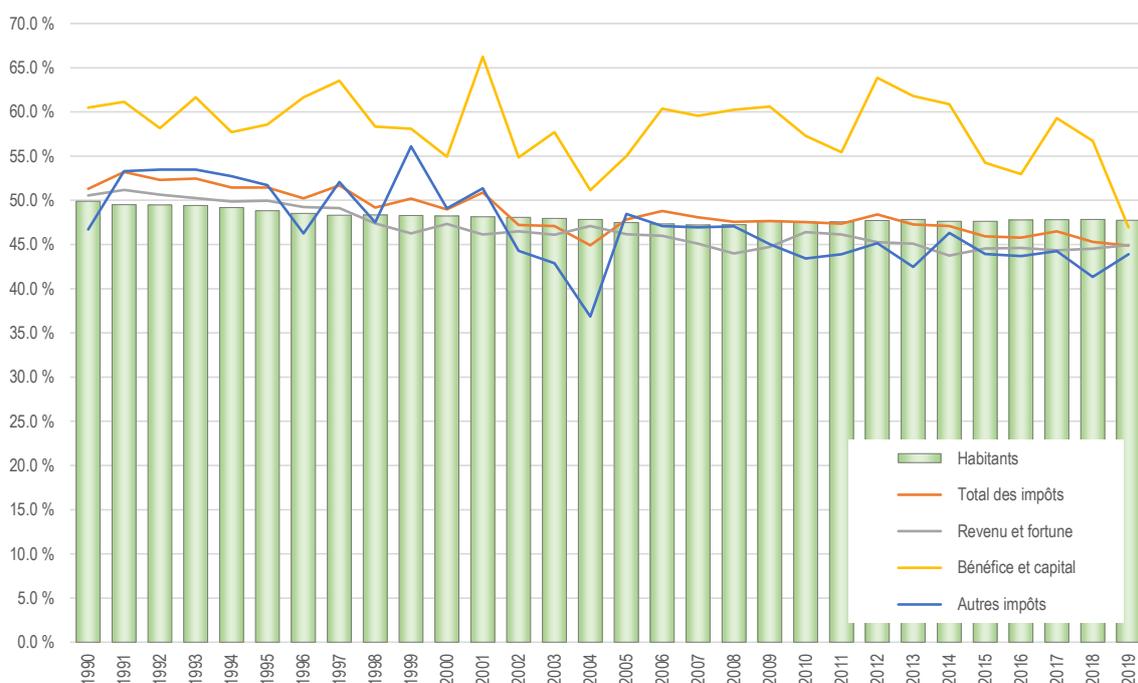
(2005 : « bascule » opération EtaCom ; 2011 : « bascule » facture sociale ; 2012 : « bascule » organisation policière vaudoise)



Source : DGAIC-StatVD, Rendements des impôts et taxes communaux, Arrêtés d'imposition communaux

G34. Poids de Lausanne parmi l'ensemble des communes vaudoises, en pour cent, depuis 1990


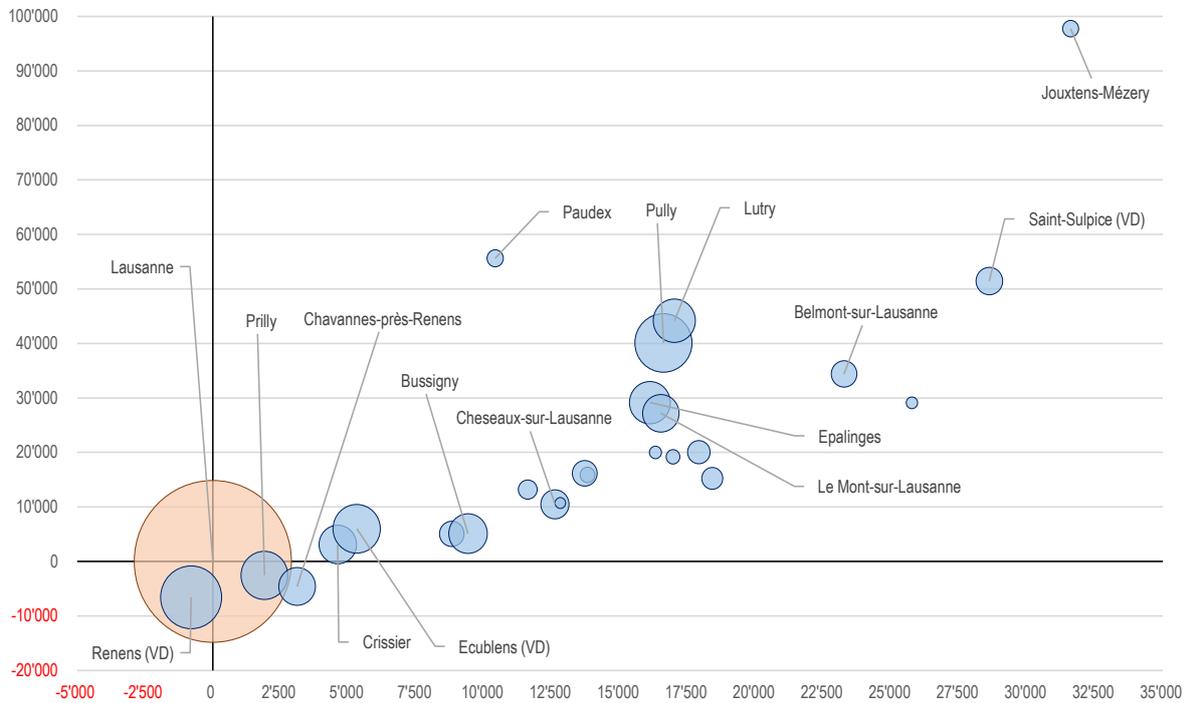
Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

G35. Poids de Lausanne parmi les 8 principales communes vaudoises, en pour cent, depuis 1990


Source : Statistique Vaud, calculs propres OAES

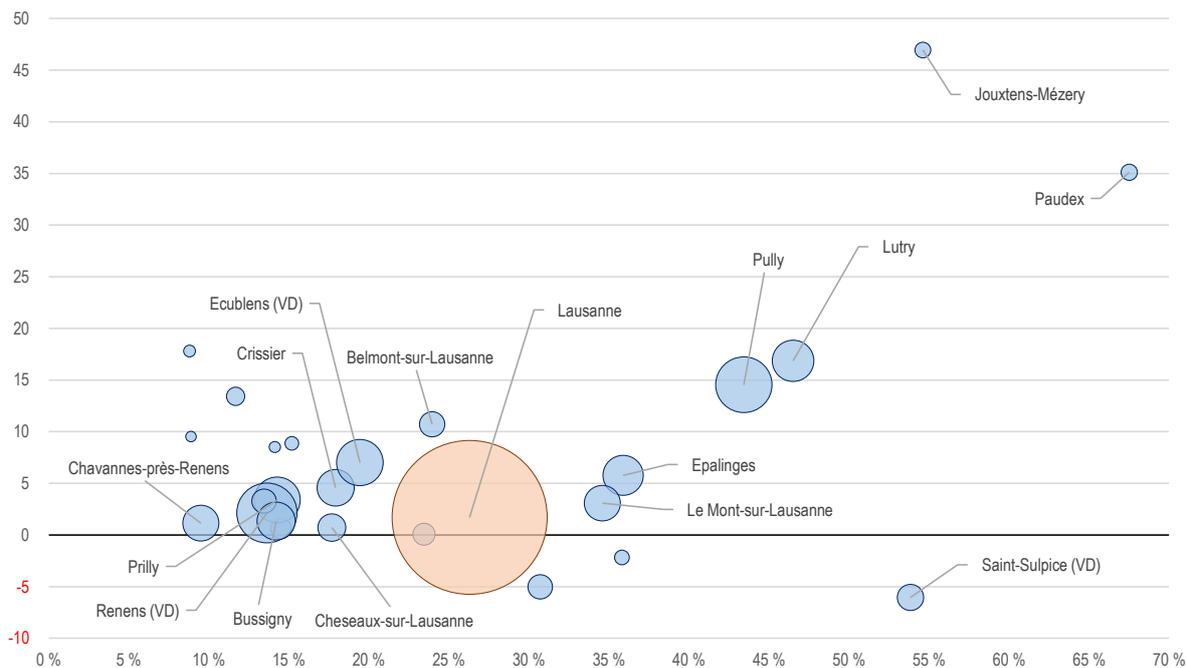
E. Disparités régionales et périmètres élargis

G36. Ecart au revenu médian (axe horizontal) et au revenu moyen de Lausanne (axe vertical) au sens de l'impôt fédéral direct, en CHF, Lausanne Région, 2015 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)
 (Lausanne : revenu médian = CHF 46'300.- ; revenu moyen = CHF 59'260.-)



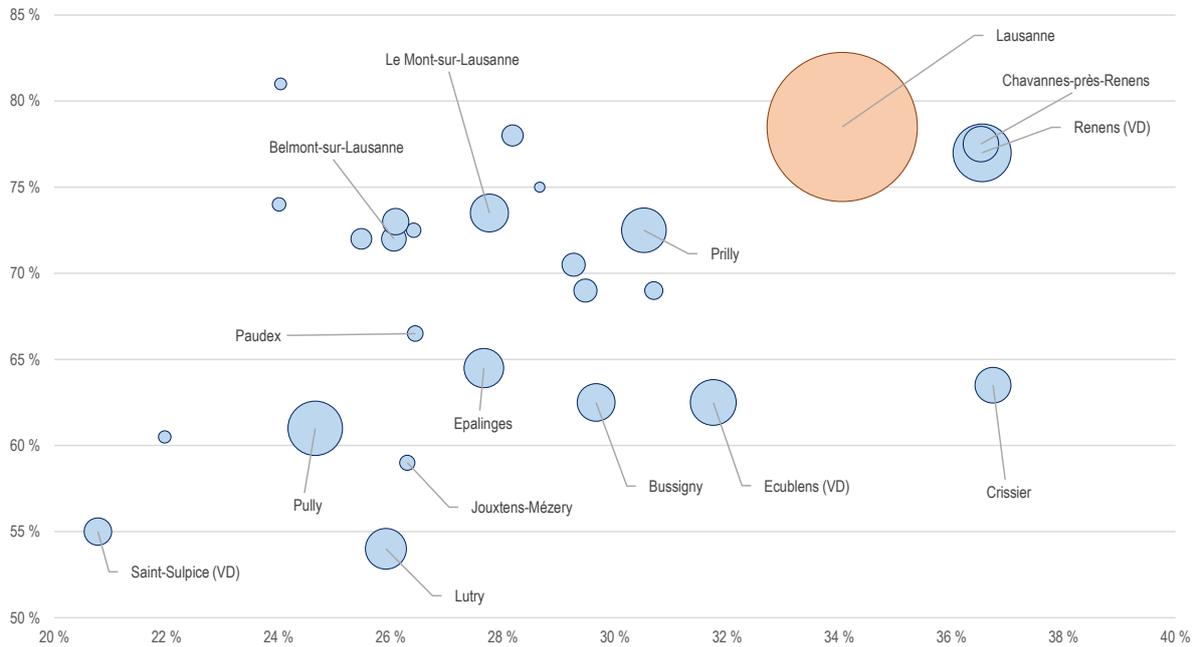
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G37. Variation du revenu médian au sens de l'impôt fédéral direct, en pour cent (axe horizontal), et variation de l'indicateur de disparité de revenu, en points (axe vertical), Lausanne Région, 2005-2015 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)
 (Indicateur de disparité : écart entre le revenu moyen et le revenu médian, en pour cent du revenu médian)



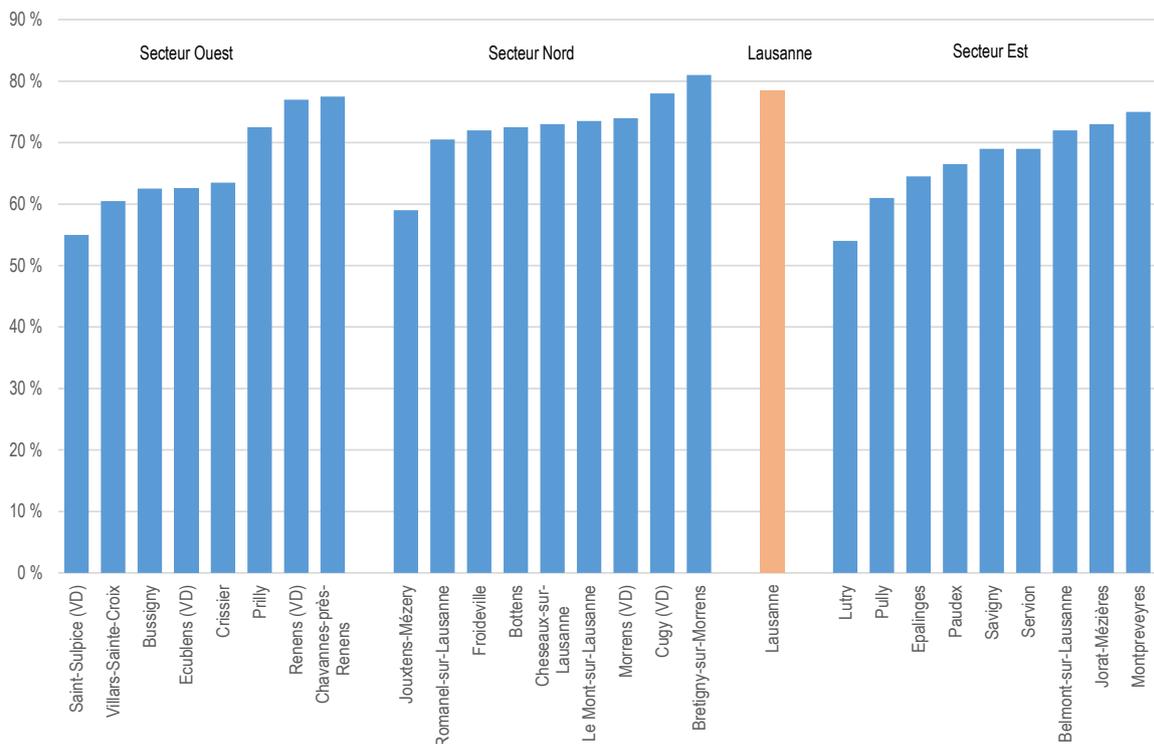
Sources : Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

G38. Assujettis à l'impôt fédéral direct imposés à CHF 0.- sur le revenu, en pour cent du total des assujettis (axe horizontal), et taux d'imposition communal (axe vertical), Lausanne Région, 2015 (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente)



Sources : DGAIC-StatVD, Arrêtés d'imposition communaux, Administration fédérale des contributions et Office fédéral de la statistique (STATPOP), calculs propres OAES

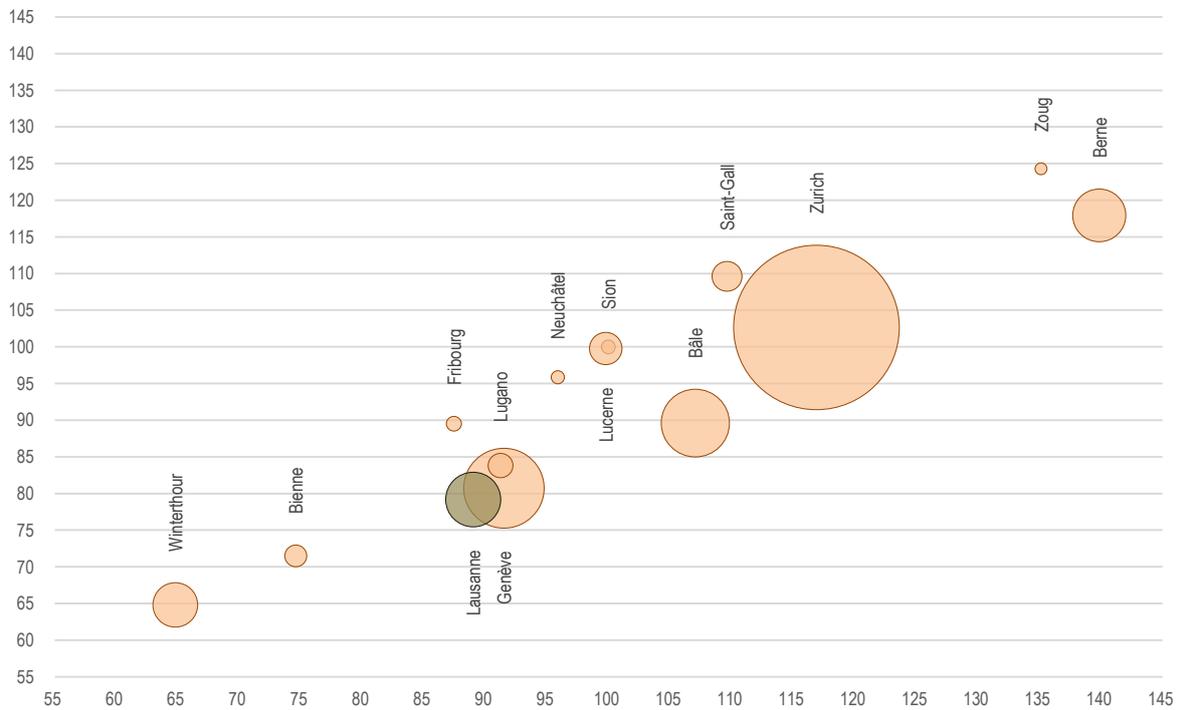
G39. Taux d'imposition, Lausanne Région, par secteur, 2020



Source : DGAIC-StatVD, Rendements des impôts et taxes communaux, Arrêtés d'imposition communaux

G40. Emplois pour 100 habitants, communes-cœur (axe horizontal) et communes denses (axe vertical), 2018

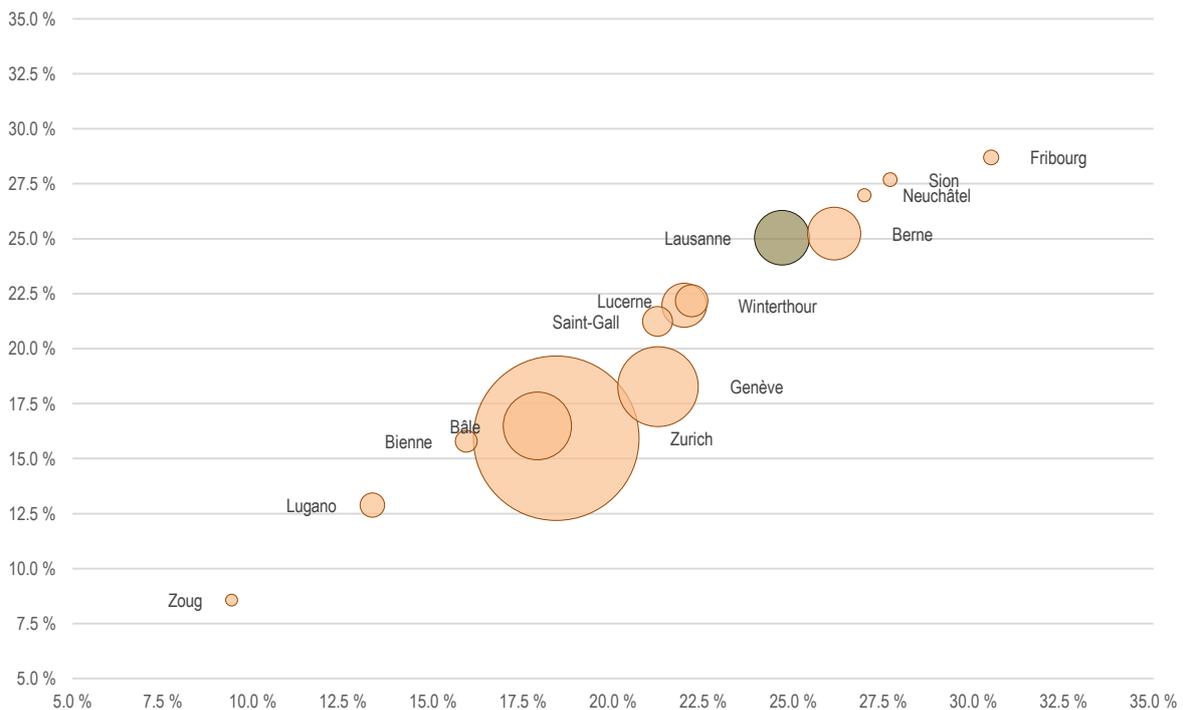
(Périmètres, voir carte G1) (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente des communes-cœur)



Sources : Office fédéral de la statistique (STATPOP et STATENT), calculs propres OAES

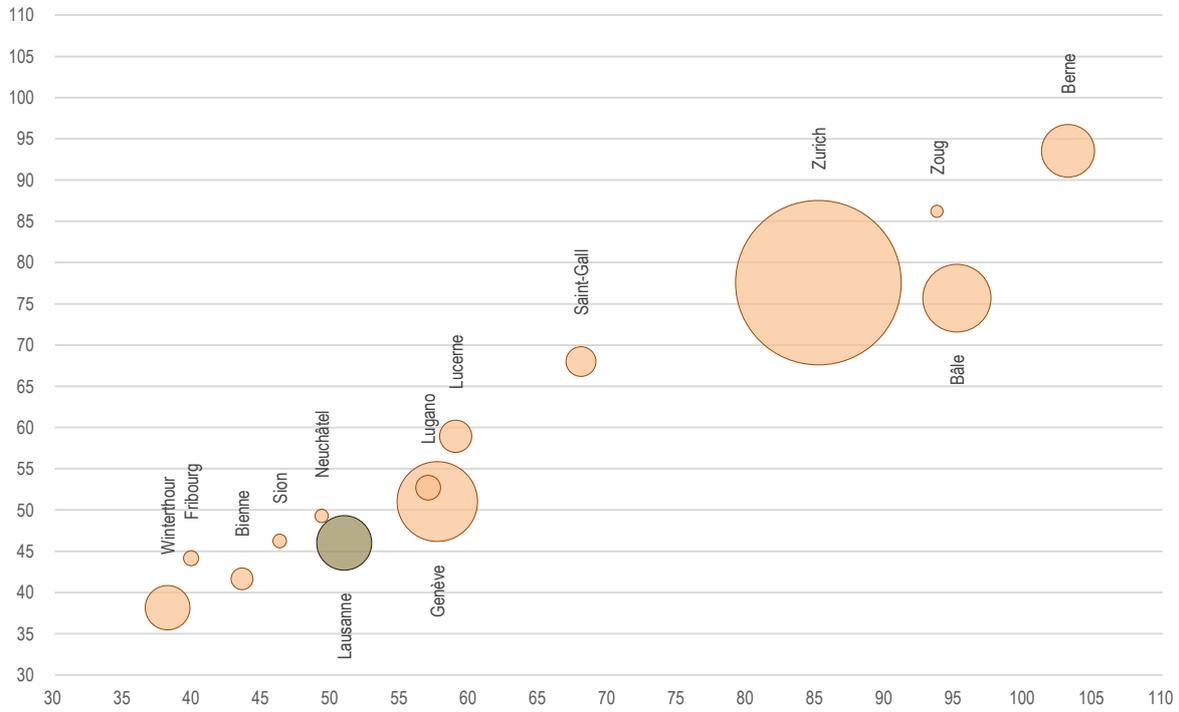
G41. Part de l'emploi public dans l'emploi total, communes-cœur (axe horizontal) et communes denses (axe vertical), 2018

(Périmètres, voir carte G1) (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente des communes-cœur)



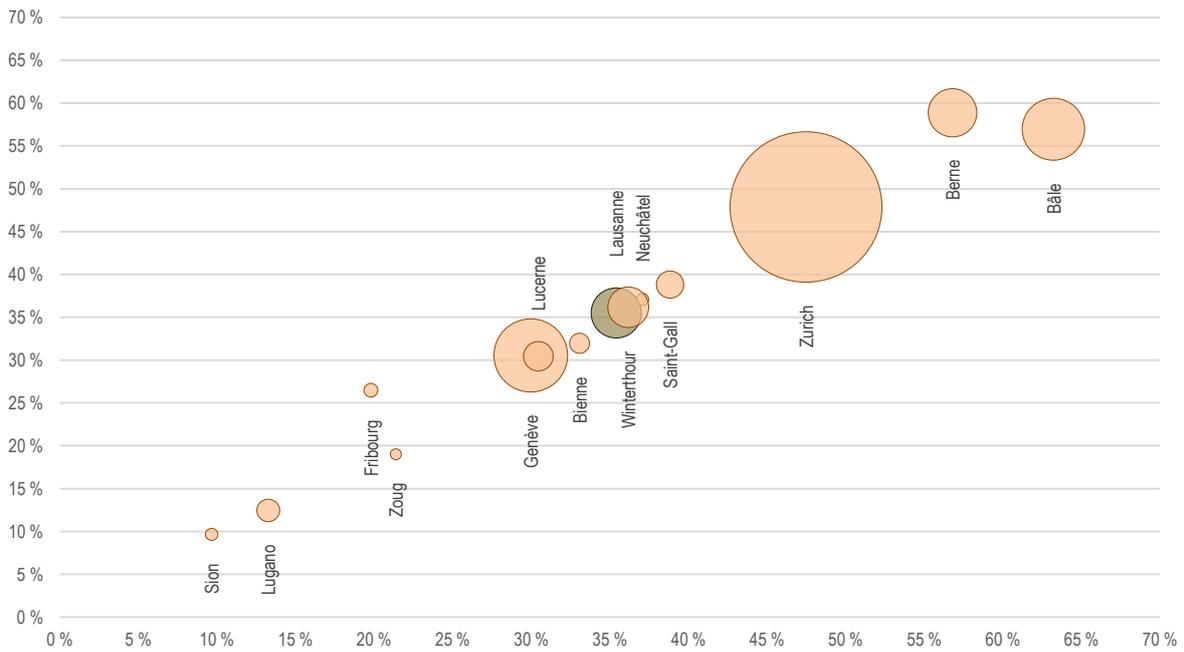
Source : Office fédéral de la statistique (STATENT), calculs propres OAES

G42. Emplois (ept) des entreprises privées domiciliés pour 100 habitants, communes-cœur (axe horizontal) et communes denses (axe vertical), 2018 (Périmètres, voir carte G1) (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente des communes-cœur)



Sources : Office fédéral de la statistique (STATPOP et STATENT), calculs propres OAES

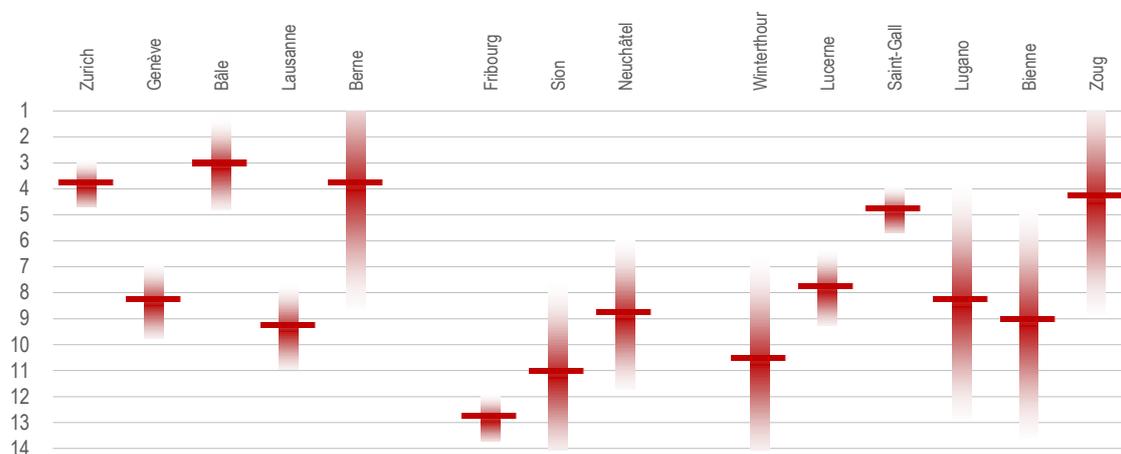
G43. Emplois (ept) des entreprises privées domiciliées d'au moins 250 emplois en pourcent de l'emploi total des entreprises privées domiciliées, communes-cœur (axe horizontal) et communes denses (axe vertical), 2018 (Périmètres, voir carte G1) (Bulles proportionnelles à la population résidente permanente des communes-cœur)



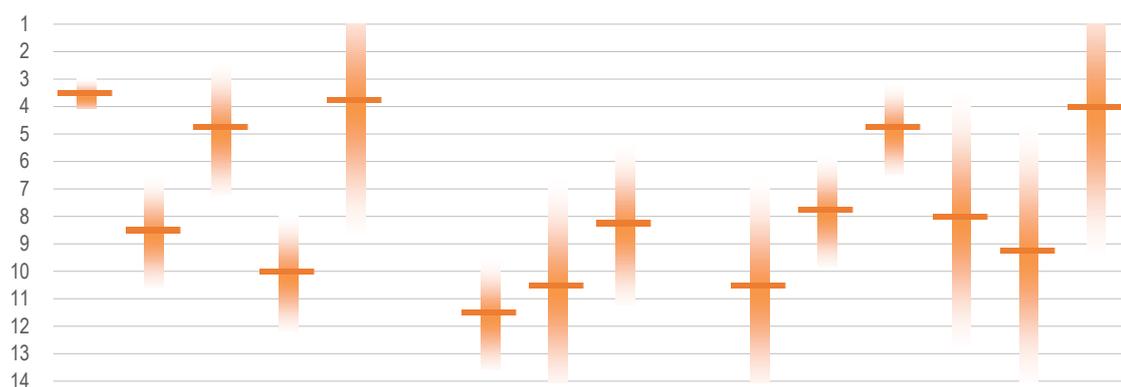
Source : Office fédéral de la statistique (STATENT), calculs propres OAES

G44. Aperçu synoptique des 4 indicateurs (graphiques G40 à G43), communes du comparatif, selon leur rang, en 2018
 (Moyenne des rangs des 4 indicateurs (± 1 écart-type))

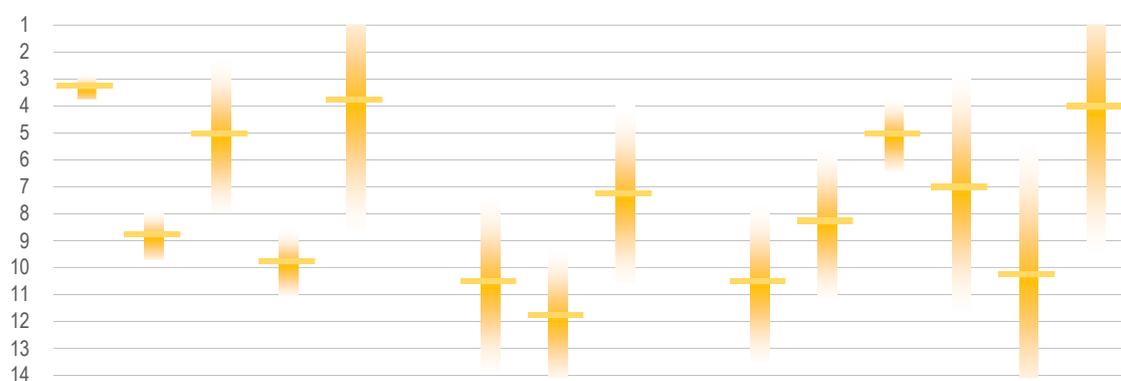
A. Communes-cœur (OFS commune-centre d'agglomération (ville-centre))



B. Périmètre des communes denses (pas d'équivalent OFS)

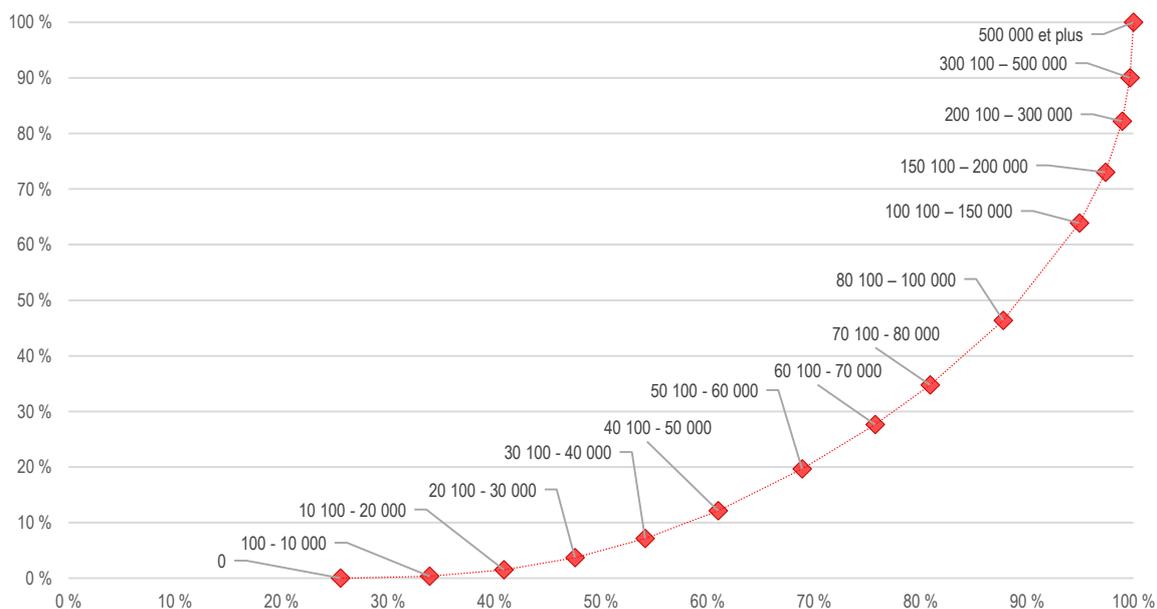


C. Périmètre des communes d'agglomération (OFS commune-centre d'agglomération (centre principal))



Sources : Office fédéral de la statistique (STATPOP et STATENT), calculs propres OAES

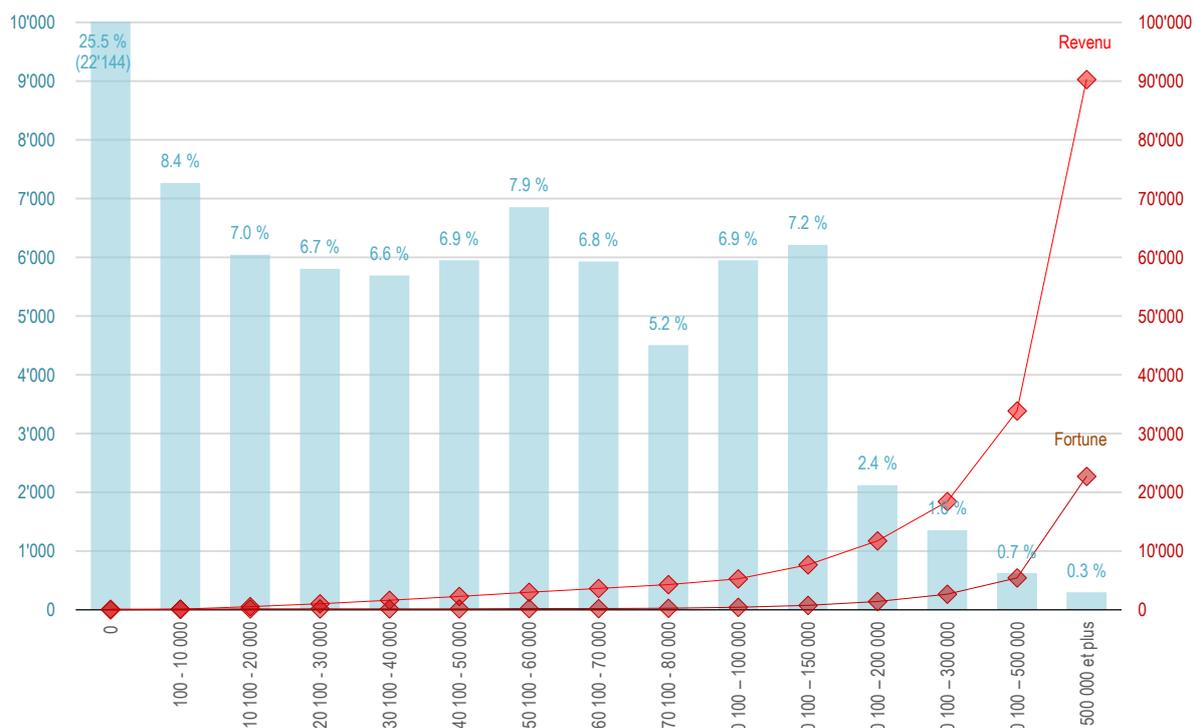
F. Les contribuables lausannois

G45. Pourcentage des contribuables (axe horizontal) et de l'impôt sur le revenu (axe vertical), Lausanne, moyenne 2015-2017


Source : Administration cantonale des impôts (ACI), calculs propres OAES

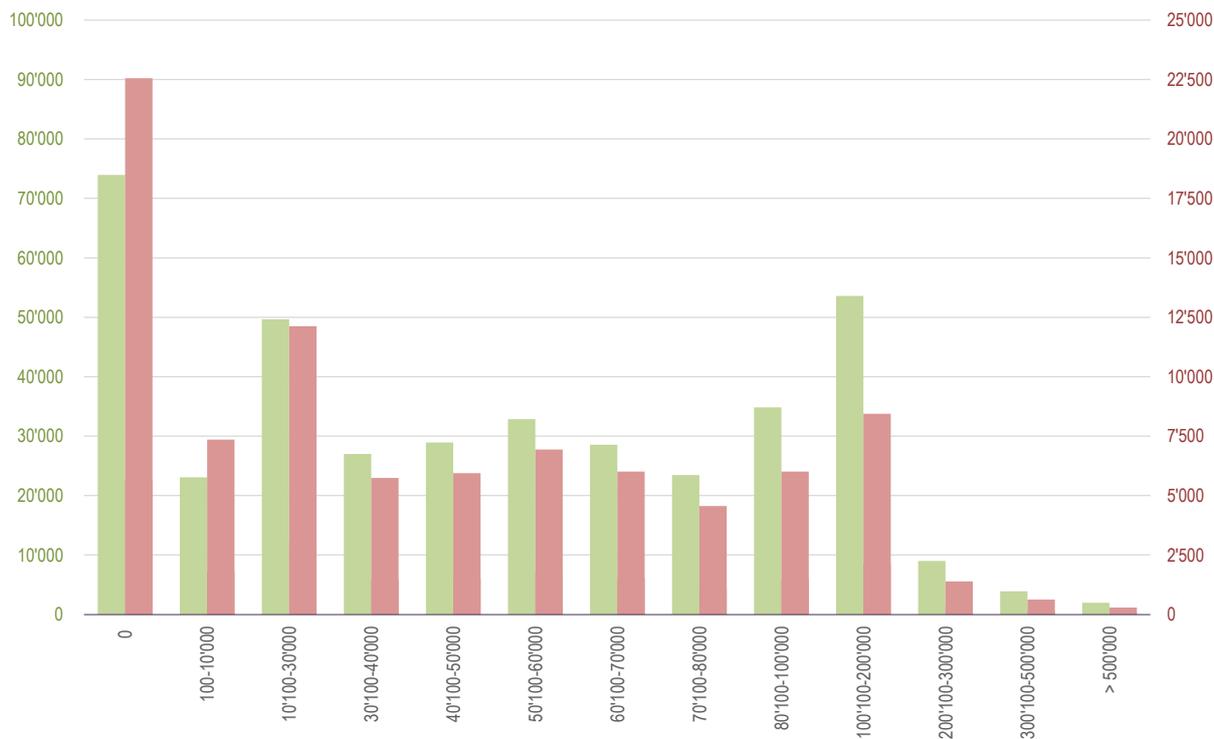
G46. Contribuables (barres, échelle de gauche) et impôt moyen communal par contribuable (courbes, échelle de droite), selon les classes de revenu imposable, Lausanne, moyenne 2015-2017

(Exemple : la classe des revenus imposables de CHF 50'100 à 60'000.- comptait environ 6'850 contribuables (7.9 % du total de 86'700 contribuables) ; en moyenne, chaque contribuable de cette classe s'acquittait d'un impôt communal sur revenu de CHF 3'000.- et sur la fortune de CHF 200.-)



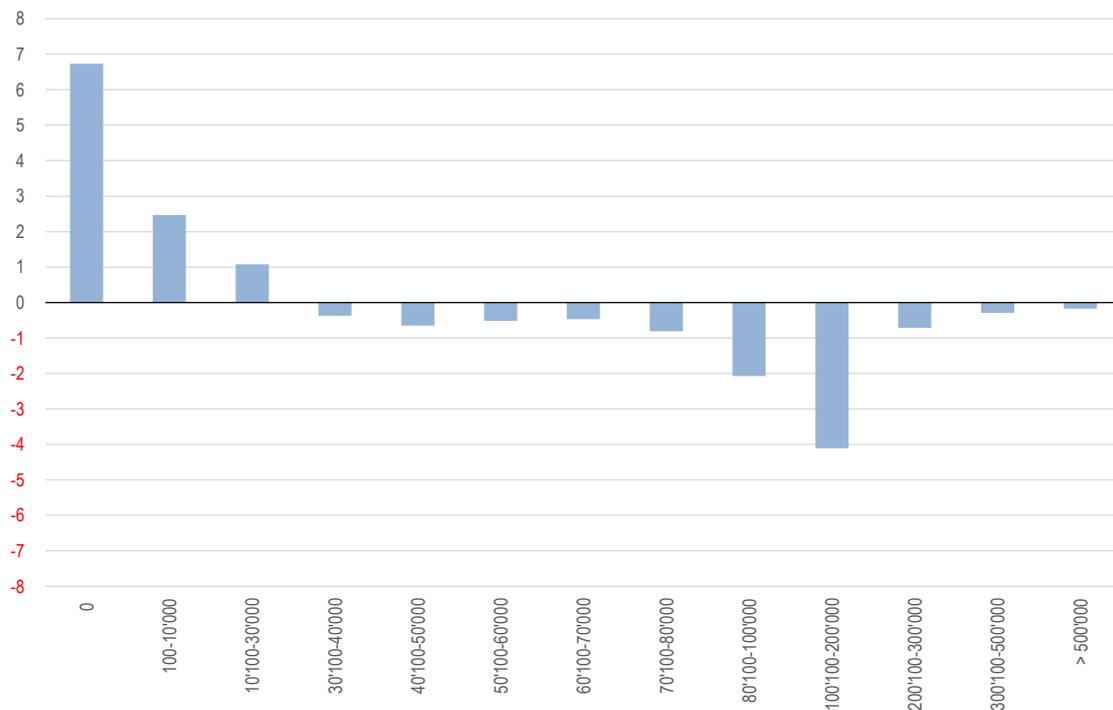
Source : Administration cantonale des impôts (ACI), calculs propres OAES

G47. Contribuables par classes de revenu imposable, Vaud (vert, échelle de gauche) et Lausanne (rouge, échelle de droite), 2017



Sources : Administration cantonale des impôts (ACI) et Statistique Vaud, calculs propres OAES

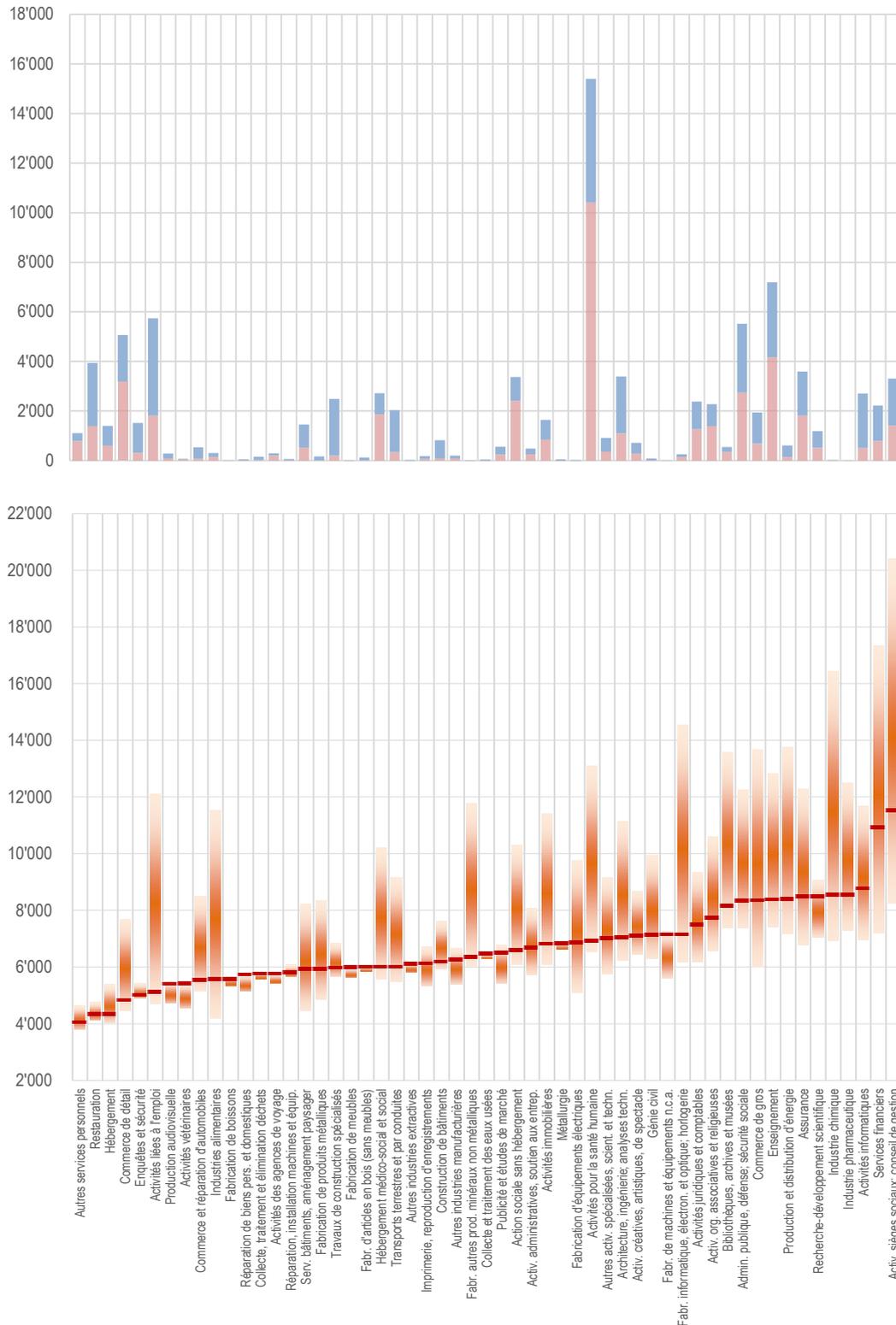
G48. Ecart entre la ventilation des contribuables lausannois et vaudois, par classes de revenu imposable, en points, 2017



Sources : Administration cantonale des impôts (ACI) et Statistique Vaud, calculs propres OAES

G49. Nombre d'emplois à Lausanne et niveau des salaires, par type d'activité économique

- Haut : nombre d'emplois en équivalent plein temps à Lausanne, selon le sexe (rose, femmes ; bleu, hommes), 2019
 - Bas : salaire mensuel brut de la région lémanique (Genève, Vaud, Valais), trait rouge : valeur centrale (médiane) ;
 barres, dispersion entre le maximum et le minimum observés, 2018



Sources : Office fédéral de la statistique (STATENT et ESS), calculs propres OAES

G50a. Requérants (dossiers) de prestations financières de revenu d'insertion (RI) au Centre social régional (CSR) de Lausanne, effectif mensuel, depuis 2011

T50b. Bénéficiaires du revenu d'insertion, sans les personnes à charge, par classes d'âge, moyennes mensuelles, 2010 et 2020

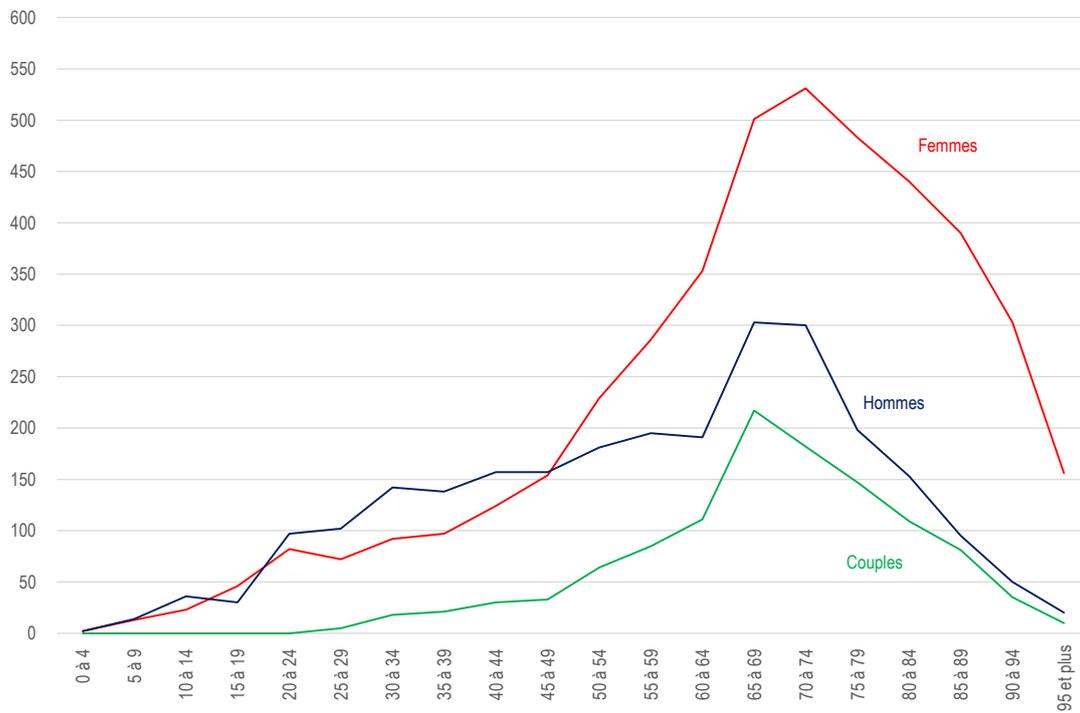
	2010			2020			Variation 2010-2020		
	Effectif	dont suivi par un ORP Effectif	dont suivi par un ORP En %	Effectif	dont suivi par un ORP Effectif	dont suivi par un ORP En %	En %	dont suivi par un ORP En %	dont suivi par un ORP En points
Moins de 18 ans	37	-	-	23	-	-	-37.8 %	-	-
18 à 25 ans	914	97	10.6 %	584	76	13.0 %	-36.1 %	-21.6 %	2.4
26 à 29 ans	459	71	15.5 %	507	129	25.4 %	10.5 %	81.7 %	10.0
30 à 39 ans	1'278	252	19.7 %	1'150	319	27.7 %	-10.0 %	26.6 %	8.0
40 à 49 ans	1'274	294	23.1 %	1'198	278	23.2 %	-6.0 %	-5.4 %	0.1
50 à 59 ans	923	231	25.0 %	1'269	216	17.0 %	37.5 %	-6.5 %	-8.0
60 à 64 ans	192	41	21.4 %	165	15	9.1 %	-14.1 %	-63.4 %	-12.3
65 ans et plus	32	-	-	34	-	-	6.3 %	-	-
Total	5'110	985	19.3 %	4'930	1'033	21.0 %	-3.5 %	4.9 %	1.7

Source : Etat de Vaud, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), PROGRES, calculs propres OAES

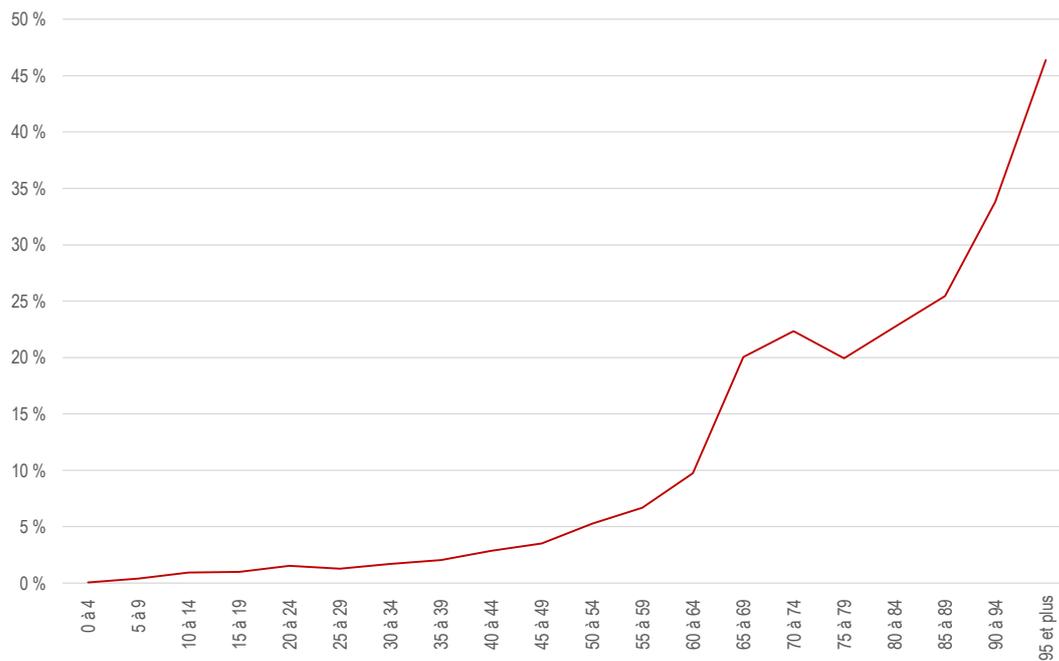
T50c. Bénéficiaires du revenu d'insertion, sans les personnes à charge, par formation, moyennes mensuelles, 2010 et 2020

	Effectif 2010	En %	Effectif 2020	En %	Var. 2010-2020 Effectif	Var. 2010-2020 En %
Scolarité obligatoire	2'189	42.8 %	2'270	46.0 %	81	3.7 %
Formation professionnelle	1'274	24.9 %	1'229	24.9 %	-45	-3.5 %
Maturité	331	6.5 %	279	5.7 %	-52	-15.6 %
Hautes écoles	491	9.6 %	511	10.4 %	20	4.1 %
Non classable / Inconnu	824	16.1 %	641	13.0 %	-183	-22.2 %
Total	5'110	100.0 %	4'930	100.0 %	-180	-3.5 %

Source : Etat de Vaud, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), PROGRES, calculs propres OAES

G51. Population lausannoise au bénéfice de prestations complémentaires (PC), selon les classes d'âge, 2021


Source : Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS

G52. Population lausannoise au bénéfice de prestations complémentaires (PC), selon les classes d'âge, en pour cent, 2021


Sources : Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS et Contrôle des habitants, calculs propres OAES

T53. Taux de pauvreté et de risque de pauvreté, estimations des effectifs à Lausanne (population de 18 ans et plus dans les ménages privés), selon quelques caractéristiques sociodémographiques, 2019

(Extrapolations basées sur les résultats des enquêtes SILC de l'Office fédéral de la statistique)

(1)	Taux de pauvreté, en % (2)		Taux de risque de pauvreté (3)	
	Taux	Extrapolation arrondie	à 60% de la médiane	Extrapolation arrondie
Population totale (région lémanique)	13.7 %	16'100	20.5 %	24'200
Classe d'âge :				
65 ans et plus	26.9 %	5'300	31.9 %	6'200
Nationalité :				
Etrangers (4)	32.2 %	6'400	49.1 %	9'700
Niveau de formation :				
Ecole obligatoire	24.9 %	7'000	40.2 %	11'300
Statut d'activité :				
Retraités	28.1 %	6'500	32.2 %	7'400
Autres inactifs	24.8 %	3'500	32.3 %	4'600
Type de ménage (5)				
Ménages monoparentaux avec enfant(s) (6) :				
selon l'âge du plus jeune enfant :				
0-17 ans	26.3 %	2'100	41.1 %	3'300
selon le nombre d'enfant(s) :				
2 enfants ou plus	22.0 %	1'400	34.3 %	2'300
Couples avec enfant(s) :				
selon le nombre d'enfant(s) :				
3 enfants ou plus	23.9 %	3'000	36.9 %	4'700

Note. A l'exception du taux de pauvreté et du taux de risque de pauvreté de la population totale, que l'OFS estime directement à l'échelle de la région lémanique (Genève, Vaud, Valais), les taux relatifs aux caractéristiques sociodémographiques choisies sont extrapolés comme suit. Le taux global régional est pondéré par le rapport entre le taux national d'une caractéristique démographique choisie et le taux national global. Les taux ainsi obtenus pour les caractéristiques sociodémographiques choisies sont ensuite appliqués aux effectifs correspondants soit des données du Contrôle des habitants soit aux données issues du Relevé structurel.

(1) Les taux sont assortis d'intervalles de confiance qui varient en fonction de la taille des groupes sociodémographiques considérés. Les extrapolations des effectifs sont ainsi proposées en arrondi.

(2) Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

(3) Le taux de risque de pauvreté réfère à l'approche relative: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières (sans la fortune) sont sensiblement inférieures au niveau habituel des revenus.

(4) À l'exclusion de : Europe du Nord et de l'Ouest: et Europe du Sud.

(5) Personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

(6) Est considérée comme « enfant » toute personne âgée de 0 à 24 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Sources : Office fédéral de la statistique (SILC et Relevé structurel), Contrôle des habitants, calculs propres OAES

